

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

386

DT1

Projet de construction du parc éolien de la
Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

6211-24-092

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, président**
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE
DANS LA MRC DU GRANIT**

CONSULTATION CIBLÉE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 février 2025 à 19 h
Église évangélique Fontaine d'eau vive
3162, rue La Fontaine, Lac-Mégantic

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 3 FÉVRIER 2025****MOT DU PRÉSIDENT** 1**LECTURE DES REQUÊTES**

VENT D'ÉLUS,

M. Gaétan Ruest (visioconférence) 9

KAREN CAMPEAU, LOUIS AUGER et MICHAEL CHILDS

Requête lue par Karim Chami, analyste 15

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET 17

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES

M. LILIANO D'AGOSTO 28

M. MAURICE BERNIER 37

Mme DIANE ROY 40

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT-BELLARMIN (DM18)

M. Jeannot Lachance 42

MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC (DM7)

M. Jean-Sébastien Roy 49

MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN (DM6)

Mme Nadia Cloutier 56

ENERTECK (DM3)

M. Alexandre Fournier 60

CLUB DE CHASSE DE SAINT-ROBERT,

M. Robert Jolin 77

POUR UN CHOIX ÉCLAIRÉ,

Mme Janie Vachon-Robillard (visioconférence) 78

VILLE DE LAC-MÉGANTIC (DM14)

Mme Julie Morin 92

Mme MARTINA BASTIAN (téléphone) 111

MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET,

M. Michel Ouellet 119

VENT D'ÉLUS,

Mme Rachel Fahlman (visioconférence) 121

MOT DE LA FIN 126**SÉANCE AJOURNÉE AU 4 FÉVRIER 2025 À 13 H 30**

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, il semblait que mon micro ne fonctionnait pas, alors je vais reprendre en vous disant, une fois encore, bonsoir et vous souhaiter une fois encore, la bienvenue à cette première séance de la consultation ciblée sur le *Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit*.

10

Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct, par visioconférence, ainsi que celles qui suivent les séances sur le Web.

15

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Georges Lanmafankpotin et je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, à laquelle siège également mon collègue commissaire, Pierre André.

20

LE COMMISSAIRE :

Bonsoir.

25

LE PRÉSIDENT :

Avant d'aller plus loin, je vous propose d'explorer le déroulement de la soirée.

Je présenterai d'abord les personnes impliquées dans la consultation ciblée : l'équipe de la commission d'enquête et celle de l'initiateur, ainsi que les personnes-ressources.

30

Puis, je vous transmettrai quelques informations indispensables pour bien comprendre le processus en cours.

35 J'inviterai par la suite les requérantes et requérants, c'est-à-dire les autrices et auteurs des demandes de consultation publique transmises au ministre responsable de l'Environnement, à venir résumer les motifs de leur requête. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques.

40 Ensuite, l'initiateur, Parc éolien de la Haute-Chaudière, société en commandite, présentera son projet pendant une vingtaine de minutes.

Après quoi, nous prendrons une courte pause, au cours de laquelle vous pourrez vous inscrire au registre en salle ou à distance pour poser des questions ou exprimer votre point de vue sur le projet. Quand ce moment-là viendra, vous êtes invité à préciser si vous voulez poser des questions ou si vous présentez un mémoire.

45 Au retour, nous enchaînerons avec la période de questions et d'échanges. J'inviterai les intervenantes et intervenants à prendre la parole selon leur ordre d'inscription au registre.

50 À la fin de la soirée, nous entendrons les personnes qui ont des rectifications à faire, s'il y a lieu. Pour rectifier des faits mentionnés dans les présentations verbales, les mémoires, les commentaires ou les images commentées des participantes et participants, vous pouvez vous inscrire au registre afin d'intervenir en séance ou envoyer votre rectification par écrit à Kim Maloney à l'adresse haute-chaudiere@bape.gouv.qc.ca avant le 21 février à 16 h.

55 Il est à noter qu'une rectification se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il n'est donc pas question de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou de réagir à une opinion.

60 Comme promis, voici d'abord l'équipe de la commission. À ma gauche, Pierre Batellier et Karim Chami, analystes; à l'arrière de la salle, on a Kim Maloney, coordonnatrice du secrétariat de la commission, et Josiane Ouellet, conseillère en communication. Je salue également Ulriche Welchina Miyalou Tati, agente de secrétariat, qui n'est pas ici ce soir.

65 Sur le plan de la logistique, Yolande Teasdale réalise la transcription des séances. Othmane Alaoui, Alain Préfontaine et Michael Som sont responsables de la sonorisation et de la captation vidéo. Enfin, du BAPE, Pierre Dufour, Raphael Sioui, Virginie Begue, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier et Andrea Aristizabal assurent la webdiffusion des séances.

70 À ma droite se trouve l'équipe de l'initiateur du projet, dont le porte-parole est Jérôme Dagenais.

Monsieur Dagenais, je vous laisse présenter les personnes qui vous accompagnent.

M. JÉRÔME DAGENAIS :

75 Bonsoir, merci, Monsieur le Président. Donc, je m'appelle Jérôme Dagenais, je suis développeur de projet pour EDF Renouvelables et, ce soir, j'agis à titre de porte-parole pour l'initiateur de projet, Parc éolien de la Haute-Chaudière.

80 Je suis accompagné, tout d'abord, par Sonia Cloutier, directrice générale de la MRC du Granit et représentante de la MRC au sein du partenariat. Également à mes côtés, monsieur Casey Kennedy, développeur de projet pour EDF Renouvelables; Michael Roberge, président de Stratégie PEG, la firme mandatée pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, et Francis Langelier de PEG Stratégie également.

85 **LE PRÉSIDENT :**

90 Merci, Monsieur Dagenais. Alors, à ma gauche, se trouvent les personnes-ressources que la commission a invitées afin qu'elles répondent à ses questions puis à celles du public. Nous allons commencer avec les représentantes et représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dont la porte-parole est Anne-Sophie Campeau.

95 Madame Campeau, si vous voulez bien nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

100 Bonsoir, je suis Anne-Sophie Campeau de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette consultation ciblée, j'agirai comme porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, que je nommerai ministère de l'Environnement pour le reste de la séance.

105 Le Ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission. À
mes côtés, j'ai monsieur Yves Garant, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et
stratégique; est également présente en salle, madame Joanie Beauchemin de la Direction générale
de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie; sont également présents à distance, monsieur Patrick
Bordeleau de la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique; madame Lydia
Tremblay-Gendron du Pôle d'expertise des impacts sociaux de la Direction générale de l'évaluation
environnementale et stratégique et, pour terminer, madame Virginie Logier-Paquette, de la Direction
de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval. Merci.

110 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Campeau. Continuons avec les personnes déléguées par Hydro-Québec,
dont le porte-parole est Paul Grégoire. Monsieur Grégoire, je vous laisse faire les présentations.

115 **M. PAUL GRÉGOIRE :**

Bonsoir à tous. Mon nom est Paul Grégoire, je suis le délégué commercial de l'équipe de
gestion des approvisionnements électriques à long terme, et je serai le porte-parole pour ce dossier.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Grégoire. Enfin, nous accueillons également les représentants de la MRC
du Granit, dont le porte-parole est Patrice Gagné. Monsieur Gagné?

125 **M. PATRICE GAGNÉ :**

130 Bonjour, Monsieur le Président, Patrice Gagné, directeur de l'aménagement et de la
protection du territoire à la MRC du Granit. Je suis accompagné de monsieur François Lapointe,
expert en finances, mandaté par la MRC.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Gagné.

135 La commission d'enquête a également demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de déléguer des personnes pour répondre à d'éventuelles questions par écrit.

Maintenant, nous sommes ici aujourd'hui parce que, à la suite de demandes de consultation publique qu'il a reçues au cours de la période d'information publique qui s'est déroulée du 30
140 octobre au 29 novembre derniers et qu'il a jugées recevables, le ministre responsable de l'Environnement a confié un mandat au BAPE le 8 janvier dernier. Une lettre a été adressée en ce sens au président de l'organisation, Alain R. Roy. Je vous en lis l'essentiel :

« En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les
145 changements climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je donne mandat au BAPE de tenir une consultation ciblée concernant le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Granit par Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C. et de me faire rapport de ses
150 constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 3 février 2025.

Cette consultation devra cibler spécifiquement les sujets entourant les questionnements et préoccupations qui m'ont été transmis, soit l'impact sur le paysage
155 et les simulations visuelles, l'alignement du projet dans les différentes stratégies du Québec pour la lutte contre les changements climatiques, le consentement de la population locale pour la réalisation du projet et les retombées économiques du projet. »

Et c'est signé, Benoit Charette.

160 Au Québec, certains projets sont soumis à une procédure d'évaluation et d'examen de leurs impacts sur l'environnement et cette procédure comprend un volet de participation publique dont le BAPE est responsable. La présente consultation ciblée s'inscrit dans cette procédure-là.

165 Il faut savoir qu'une consultation dite ciblée est privilégiée lorsque les enjeux soulevés dans les demandes adressées au ministre relèvent d'un nombre restreint de préoccupations et ne remettent pas en cause la pertinence du projet. Elle se déroule en une ou plusieurs séances

publiques, durant lesquelles vous pouvez à la fois poser des questions et exprimer votre opinion sur le projet.

170

Ce type de consultation doit traiter des cibles identifiées dans la lettre-mandat du ministre. Il est toutefois important de souligner qu'en vertu des *Règles de procédure du BAPE*, la commission peut considérer toute autre préoccupation soulevée lors d'une séance.

175

Si vous ne connaissez pas le BAPE, il suffit de retenir qu'il s'agit d'un organisme public impartial et que le rôle de la commission est d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis. La commission n'est pas un tribunal et elle ne prend pas la décision d'autoriser ou non le projet.

180

De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

185

Autres éléments à noter concernant la commission d'enquête : la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

190

De plus, mon collègue Pierre André et moi nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE et avons signé des déclarations d'absence de conflits d'intérêt et d'engagement éthique et déontologique.

195

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve et elle agit équitablement envers tous les participants et participantes, en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

200

C'est pourquoi les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes ne seront pas tolérés.

Je tiens également à attirer votre attention sur le fait que la commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Par ailleurs, il est important de mentionner que, parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

205

C'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

210

Revenons maintenant au mandat de la commission d'enquête. Il débute aujourd'hui, le 3 février 2025, et il sera d'une durée maximale de trois mois. Le BAPE remettra son rapport au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 3 mai 2025 et ce dernier disposera de 15 jours pour le rendre public.

215

Les séances publiques de la consultation ciblée vous offrent l'occasion de poser des questions et d'exprimer de vive voix votre point de vue sur le projet. C'est ce que vous pouvez faire ce soir en vous inscrivant au registre en salle ou à distance.

220

À ce propos, je tiens à souligner que vos questions et vos opinions revêtent une grande importance, car elles peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet, en plus d'enrichir sa réflexion et son analyse.

225

Les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et citoyens. De plus, la commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des préoccupations que vous aurez exprimés à l'occasion de la consultation ciblée.

230

Concernant les questions, j'en permettrai deux par intervention, mais vous pourrez vous réinscrire au registre si vous souhaitez en poser davantage. De plus, c'est à moi que vous devez adresser vos questions et non à l'initiateur ou aux personnes-ressources. Je les redirigerai ensuite vers les personnes concernées.

Par ailleurs, moi-même et mon collègue pourrons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire.

235 Enfin, les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

240 Pour ce qui est de votre point de vue sur le projet, si vous nous avez déjà transmis un mémoire, vous pouvez nous le résumer de vive voix, sinon, vous pouvez simplement nous donner votre opinion verbalement. Il se pourrait que mon collègue et moi échangions avec les personnes qui viennent donner leur opinion afin de préciser leur propos.

245 Celles et ceux qui le souhaitent pourront consulter les transcriptions des séances dans environ une semaine sur le site Web ou au bureau du BAPE sous la cote DT.

250 Il est aussi possible de nous faire connaître votre point de vue sur le projet par écrit en nous transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée d'ici au 17 février à 16 h. Pour ce faire, il suffit de remplir les formulaires prévus à cet effet dans le site Web du BAPE ou de nous faire parvenir votre document par la poste au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6, comme code postal.

255 Après les séances publiques, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son analyse. Nous comptons recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

260 Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront rendus publics. Ils seront accessibles dans le site Web et au bureau du BAPE. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir de la médiathèque Nelly-Arcan. Nous y offrons aussi plusieurs documents en format papier.

265 Concernant justement les documents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE, il faut savoir qu'en règle générale, ils sont tous rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de l'ensemble ou d'une partie d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité soit à l'adresse courriel confidentiel@bape.gouv.qc.ca, soit sous enveloppe scellée à la coordonnatrice du secrétariat, Kim Maloney, qui la remettra ensuite aux commissaires. La

personne qui invoque la confidentialité peut, à cette occasion même, faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public, en tout ou en partie.

270

Pour plus de détails sur le processus de traitement applicable, vous pouvez consulter la *Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE*, laquelle est accessible dans le site Internet du BAPE.

275

Par ailleurs, une personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

280

LECTURE DES REQUÊTES

285

M. GAÉTAN RUEST
(par visioconférence)

LE PRÉSIDENT :

290

Nous allons maintenant aller retrouver – je regarde dans mon registre – aller retrouver Gaétan Ruest, par Teams, possiblement sans caméra, pour qu'il nous résume le motif de la requête de l'organisme Vent d'élus. Gaétan Ruest?

295

M. GAÉTAN RUEST :

Oui, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

300

On vous entend très bien. Bonsoir!

M. GAÉTAN RUEST :

305 Bonsoir à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre collègue voisin pour l'organisation
EDF Énergies renouvelables. Vous savez que le premier projet d'EDF a été réalisé ici même dans
ma région, dans la MRC de la Matapédia, le Parc du lac Alfred, 300 mégawatts.

310 Alors, ce soir, moi, Gaétan Ruest, ingénieur civil de formation, ex-maire d'Amqui pendant 19
ans, j'ai côtoyé bien des démarches concernant les projets éoliens et je me suis joint à l'organisation
Vent d'élus et, ce soir, je représente madame Rachel Fahlman, notre présidente, et moi je suis
membre du CA, et je la représente pour vous faire la lecture de la requête que nous avons adressée
à monsieur Benoît Charrette, ministre de l'Environnement.

315 Alors, on me dit que j'ai cinq minutes, est-ce que c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

320 Exact.

M. GAÉTAN RUEST :

Est-ce que vous m'entendez?

325 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend très bien.

M. GAÉTAN RUEST :

330 Vous me confirmez que j'ai cinq...

LE PRÉSIDENT :

335 Oui, oui, tout à fait.

M. GAÉTAN RUEST :

340 O.K. Alors, pour le bénéfice de tout le monde, je vous lis la lettre que nous avons adressée à monsieur Benoît Charrette.

345 Monsieur Benoît Charrette – et je vous fais gré de son adresse. Alors, l'objet, c'est : « Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit. »

Monsieur le ministre,

350 « Suite à une lecture attentive de la documentation déposée à votre ministère par le promoteur au sujet du *Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit*, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE, car, à bien des égards, l'argumentaire développé est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

355 Voilà pourquoi, nous vous transmettons, par la présente, une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le *Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit* et vous trouverez ci-dessous, les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête.

- 360 • Premièrement, de quelle façon ce projet abaissera-t-il la production de GES du Québec?
- Deuxièmement, quelles sont les preuves que ce projet contribuera à la décarbonation du Québec?
- Troisièmement, y a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse en partenariat avec l'industrie privée?
- Quelle est la part des retombées économiques pour les communautés locales et autochtones en regard des retombées pour les promoteurs privés?
- 365 • Quelles auraient été les retombées pour l'ensemble de la population si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?

370 Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêt public locaux que nationaux, nous demandons que le *Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC*

du Granit soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Alors, ce soir, on a la confirmation que c'est effectivement le cas, alors on s'en réjouit.

375

Alors, nous sommes des représentants – moi-même, je suis un représentant en tant qu'ex-élu et le Vent d'élus est un organisme à but non lucratif qui est préoccupé par la façon particulièrement antidémocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec.

380

Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de démarches de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière soit tenue.

385

Comme vous le savez, c'est connu, ce n'est pas un secret de polichinelle, le Vent d'élus est une organisation qui réclame que tout le développement de la filière éolienne du Québec soit soumis à un BAPE générique.

390

Nous vous remercions donc de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Et c'est signé par madame Rachel Fahlman, la présidente de notre organisation, Vent d'élus.

LE PRÉSIDENT :

395

Merci. Merci, Monsieur Ruest, pour la lecture de votre requête. On espère que vous allez rester connecté pour suivre avec nous et poser aussi vos questions...

M. GAÉTAN RUEST :

400

Oui, bien, je pourrais rester, mais je... excusez-moi, c'est que moi, je vais devoir quitter, mais notre présidente, madame Fahlman, était en réunion de conseil municipal ce soir et elle m'a dit, il y a quelques minutes à peine, qu'elle serait de retour possiblement pour, s'il y a encore de l'activité, si c'est encore en marche, pour y participer elle-même.

405 Mais, personnellement, pour avoir vécu ce qui s'est passé dans l'est du Québec au niveau
du développement éolien, on sait que les premiers contrats ont été accordés de gré à gré et puis
quand il y a eu des contrats qui ont suivi où il y avait des appels d'offres avec des partenaires privés
où les... principalement, même pas en partenariat avec les communautés locales, les premiers
projets étaient des projets à 100 % privé. Et lorsque les communautés ont commencé à y participer,
410 bien là, on parlait de leur donner des redevances qu'on appelait des contributions volontaires.

Alors, j'ai été un de ceux qui a manifesté à de nombreuses reprises, de différentes façons,
pour que ça devienne vraiment des redevances sérieuses et non pas des contributions volontaires
pour faire un parc municipal ou faire des choses du genre. C'était ridicule. Et puis j'ai toujours, dans
415 mes démarches, préconisé le développement d'approche communautaire avec les communautés
locales et, particulièrement, j'aurais souhaité que le développement de la filière éolienne, telle que
prévu par René Lévesque et le gouvernement de Jean Lesage, que la filière éolienne soit aussi
conservée sous la direction de développement d'Hydro-Québec.

420 À l'époque que les premiers projets arrivaient ici, ce qu'on nous disait c'est qu'Hydro-Québec
ne connaît rien. Mais EDF, de France, ne connaissait pas plus l'éolien à cette époque-là, ils étaient
essentiellement dans le nucléaire. Ils sont maintenant au Québec pour développer des projets, des
groupes de fonds de pension de l'Ontario, les compagnies de pétrole de l'Ouest qui ne s'y
connaissaient même pas, sont entrés là-dedans.

425 Alors, je déplore personnellement, moi, comme ex-élu et membre de Vent d'élus, de voir que
la filière éolienne au Québec maintenant rentre dans l'ère du 50 %. J'ai commencé à voir ça avec...
alors que j'étais maire du Bas-Saint-Laurent et qu'on a vu apparaître...

430 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ruest (inaudible).

435 **M. GAÉTAN RUEST :**

Est-ce que mon cinq minutes est terminé?

LE PRÉSIDENT :

440

Oui, exact.

M. GAÉTAN RUEST :

445

Bon, bien, je vous remercie beaucoup, tout le monde. Je vous souhaite bonne soirée puis bon travail puis...

LE PRÉSIDENT :

450

C'est moi qui vous remercie.

M. GAÉTAN RUEST :

455

... je vous souhaite d'arriver avec de bonnes recommandations.

LE PRÉSIDENT :

460

Merci. Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

460

Bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

465

Bonne soirée, Monsieur Ruest.

470

KAREN CAMPEAU, LOUIS AUGER et MICHAEL CHILDS

(lue par M. Karim Chami, analyste)

LE PRÉSIDENT :

475

Nous allons poursuivre avec l'analyste Karim Chami à qui je demanderais de venir présenter la requête citoyenne signée par Karen Campeau, Louis Auger et Michael Childs. Monsieur Chami.

M. KARIM CHAMI :

480

Oui. Karim Chami, analyste. Je vais faire la lecture de la requête. Donc :

« Monsieur le ministre,

485

Nous demandons au ministre la tenue d'une audience publique sur le projet afin de valider les éléments du projet qui pourraient être modifiés ou ajustés pour minimiser l'impact du projet sur les paysages de la région ainsi que l'impact du projet sur le ciel étoilé.

Les raisons justifiant notre demande sont les suivantes :

490

a. Ayant des résidences dans la municipalité de Piopolis en Estrie, une petite municipalité riveraine du lac Mégantic, nous sommes inquiets du développement du projet éolien Haute-Chaudière qui aura un impact assez important sur les merveilleux paysages de la région.

495

b. L'impact des lumières sur les éoliennes a été analysé et considéré dans l'étude d'impact déposée par le promoteur, mais il n'y a pas eu de présentation claire ou de simulation visuelle montrant l'impact des lumières sur les paysages nocturnes. Il serait important que la population soit bien informée de l'impact visuel durant la nuit. Des photomontages durant différentes périodes de la journée à des endroits comme la plage de baie des Sables ou d'autres points de vue de la région seraient importants afin que la population ait un meilleur aperçu de l'impact des lumières sur le ciel étoilé et la région.

500

505

c. L'étude d'impact a complété seulement 10 simulations visuelles pour une très grande région et les endroits ont été choisis par le promoteur. Le degré de perception sera très important pour des endroits comme le quai et camping de Piopolis selon la simulation 9 du quai de Piopolis. D'autres simulations seraient aussi nécessaires pour des endroits comme la plage de baie des Sables et plusieurs endroits sur le lac.

510

Le promoteur aurait pu présenter des simulations visuelles de certains sites récréotouristiques de la région tels que le camping Baie-des-Sables, le camping de Piopolis et certains endroits ayant des attraits paysagers importants pour la région, tels que certains points de vue sur la route entre Val-Racine et Piopolis.

515

Le promoteur pourrait aussi indiquer quelles éoliennes sont visibles de quel endroit et analyser la possibilité de bouger certaines éoliennes pour minimiser les impacts visuels sur les sites récréotouristiques.

520

d. Il y a eu des séances d'information publiques, mais celles-ci ont été peu annoncées dans les populations riveraines et j'ai souvent reçu l'information de la tenue de ces séances une fois ces séances passées.

525

Le site Web de la MRC a donné peu d'informations sur le projet. Le site Web du projet par REDF n'est pas à jour avec les dernières simulations visuelles qui ont été complétées. Il serait important que la MRC, comme représentante de la population, et le promoteur informent la population et mettent en place plus d'informations sur le projet et les impacts sur la région. Un lien dédié sur le site Web de la MRC et des municipalités impliquées serait sûrement très bénéfique pour informer la population.

530

e. Tel que mentionné à la page 155, il y a plusieurs paysages importants pour la population de la région.

Donc, ils reprennent ce qui était inscrit sur cette page 155.

535

« De manière générale, les unités de paysage lacustres du secteur – donc, forte – sont considérées par la population comme étant des lieux reconnus pour leur qualité particulière au niveau visuel. Le lac Mégantic présente des rives parsemées de résidences, de chalets et de zones

de loisirs attirant les visiteurs qui cherchent à profiter de la beauté naturelle de la région. Pour sa part, le lac aux Araignées demeure un attrait touristique important et offre des plages sablonneuses avec, comme toile de fond, le massif du Mont-Mégantic. »

540

Le promoteur ne semble pas avoir fait de modification à son plan d'aménagement afin de minimiser les impacts visuels des éoliennes sur les unités de paysage lacustres.

545

En conclusion, la présente demande vise à ce que le promoteur présente des simulations visuelles additionnelles du projet et regarde les options possibles pour déplacer les éoliennes, si nécessaire, afin de minimiser l'impact visuel, de jour et de nuit, des endroits récréotouristiques de la région et du lac Mégantic.

550

Donc, c'est signé par Louis Auger, Michael Childs et Karen Campeau, résidents de Piopolis.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

555

LE PRÉSIDENT :

La parole est maintenant au porte-parole de l'initiateur, Jérôme Dagenais, qui présentera le projet durant environ 20 minutes. Monsieur Dagenais.

560

M. JÉRÔME DAGENAI :

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous et à toutes. Donc, je vais commencer par présenter l'initiateur, à la deuxième diapositive.

565

Donc, l'initiateur du projet de parc éolien, en fait, c'est Parc éolien de la Haute-Chaudière, une société par actions issue d'un partenariat égalitaire entre Énergies renouvelables et Énergies renouvelables Granit, ou ERG. ERG, c'est une société qui est 100 % détenue par la MRC du Granit.

570

Donc, pour présenter rapidement EDF – De son côté, EDF est un développeur, opérateur et propriétaire de projets d'énergies renouvelables, comme l'éolien, l'énergie solaire ou le stockage.

Au Québec, EDF compte déjà huit parcs éoliens en opération, incluant les deux parcs éoliens qui se retrouvent dans la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin, dans la MRC du Granit.

575 Il y a trois nouveaux projets dans lesquels EDF participe qui ont également été retenus en appel d'offres par Hydro-Québec récemment et sont en phase de développement avancé – cela inclut le parc éolien de la Haute-Chaudière –, puis la plupart des projets qu'EDF a développés à travers les années comporte une forme de partenariat communautaire, c'est-à-dire où la communauté d'accueil est invitée à participer au projet à titre d'actionnaire pour générer davantage de retombées économiques.

580 Au niveau de la justification du projet, bien, le Québec s'est doté d'objectifs agressifs au niveau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte de ces objectifs passe notamment par des besoins plus importants en électricité pour venir remplacer l'énergie fossile qui est toujours présente dans l'économie québécoise.

585 Selon le plan d'action d'Hydro-Québec, les besoins en électricité doubleront d'ici 2050. Donc, en plus des efforts importants et nécessaires au niveau de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec prévoit tout de même l'ajout de nouvelles centrales de production, comme le parc éolien de la Haute-Chaudière, pour aider à l'atteinte des cibles gouvernementales.

590 Ainsi, Hydro-Québec fonctionne par appel d'offres compétitif lorsqu'il y a un besoin d'ajouter de la nouvelle production d'électricité sur son réseau. Donc, la MRC du Granit et EDF se sont assemblées pour soumettre le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière à Hydro-Québec en juillet 2022 et le projet a été retenu pour un contrat d'une durée de 30 ans avec une mise en service prévue à la fin de 2026.

600 Le projet en chiffres, bien, ça consiste en l'installation de 20 éoliennes à Frontenac et Audet, près de la frontière canado-américaine. Le raccordement électrique du projet, lui, se ferait au réseau d'Hydro-Québec à Lac-Mégantic au poste électrique sur la rue Pie-XI.

Le modèle d'éolienne qui est analysé pour être installé c'est Vestas EnVentus 162. C'est une éolienne qui a une hauteur de tour de 119 mètres et une longueur de pales de 79 mètres.

605 Le secteur où le projet s'installe rassemble plusieurs conditions jugées optimales pour l'aménagement d'un parc éolien. Tout d'abord, bien, c'est la proximité du point de raccordement à Lac-Mégantic qui est importante. Ça permet d'injecter du réseau proche des centres de consommation importants comme, par exemple, Sherbrooke, Québec et Montréal. Donc, il y a moins de pertes d'électricité reliées au transport de l'électricité, notamment.

610 C'est aussi un secteur qui a une excellente ressource éolienne, étant situé dans un secteur montagneux près de la frontière, loin des milieux densément peuplés. Donc, ça nous permet aussi d'avoir des positions d'éoliennes qui sont loin des résidences et du milieu habité. On parle de plus de 1 600 mètres de distance d'une éolienne avec la résidence la plus proche, puis de seulement quatre résidences dans un périmètre de deux kilomètres de toute éolienne pour tout le projet.

615 En comparatif, la réglementation municipale demande une distance minimale de 550 mètres, donc on est au-delà de trois fois plus loin que ce qui est nécessaire.

620 Finalement, c'est aussi un projet qui s'intègre bien aux activités déjà pratiquées sur le territoire, principalement des activités forestières, acéricoles et récréatives.

625 Donc on voit sur la carte différents éléments que j'ai mentionnés. Les résidences sont les petits points qu'on voit le long des rangs et le long des routes. Il y a aussi une distance séparatrice calculée à partir des résidences et le 550 mètres que je désignais un peu plus tôt, puis on voit les positions d'éoliennes qui sont toutes alignées le long de la frontière canado-américaine, là où le vent est le meilleur parce que les élévations sont les meilleures.

630 Depuis la séance d'information publique en novembre dernier, le projet a continué d'être optimisé. Un complément d'information a été soumis le 23 janvier dernier et inclut des modifications mineures, mais importantes, au projet pour minimiser l'impact, notamment sur les milieux humides.

635 Donc, en voici un exemple à l'écran : le tracé vert permet d'éviter l'impact sur six milieux humides différents. Donc, c'est ce genre d'optimisation là qui a été pris en compte dans le dernier complément d'information.

De plus, le projet considère l'utilisation d'un mode d'opération à 6.2 MW de l'éolienne V162 qui lui permettrait de générer un peu plus de puissance.

640 Au niveau de l'échéancier, ça fait depuis 2012 que la MRC et EDF travaillent sur ce projet. Il avait été déposé une première fois en 2014 à un appel d'offres d'Hydro-Québec. On n'avait pas été retenus à l'époque. Les échanges ont toutefois continué entre la MRC et EDF pour être prêts à déposer le projet à nouveau à la prochaine opportunité, puis l'opportunité est venue avec l'appel d'offres et la soumission de juillet 2022.

645 Le projet a officiellement été retenu en mars 2023 par Hydro-Québec puis, depuis, il y a des efforts importants qui sont déployés au niveau de l'évaluation environnementale et la conception du projet. Le projet chemine présentement à travers le processus normal d'autorisation.

650 Au niveau de la construction, ça devrait débuter en automne 2025, une fois que tous les permis et autorisations nécessaires seront obtenus. La première saison de construction va beaucoup se concentrer sur le déboisement et l'aménagement de chemins et des aires des éoliennes, puis c'est à la deuxième saison que les composantes éoliennes arrivent sur le projet et qu'on passe à l'érection des turbines et l'installation de l'appareillage électrique.

655 Le projet prévoit être prêt à livrer de l'électricité à Hydro-Québec en décembre 2026, tel que le contrat l'indique.

660 Ensuite, c'est la phase d'opération pendant les 30 ans prévus du contrat. Donc, les activités typiques, c'est de la maintenance lorsque nécessaire, des inspections annuelles, semi-annuelles, mais généralement, l'activité associée au projet éolien, c'est la production d'électricité. Il n'y a pas de chantier, c'est vraiment juste de l'opération, comme on le voit à Saint-Robert-Bellarmin, notamment, depuis 2012 et 2014 avec les deux parcs éoliens du secteur.

665 Si, selon l'entente avec Hydro-Québec, si après 30 ans, le contrat n'est pas renouvelé ou reconduit, le projet doit être démantelé. Toutefois, s'il est reconduit, on va travailler pour sécuriser les autorisations nécessaires pour continuer à opérer.

670 L'acceptabilité sociale est importante pour l'initiateur, autant pour EDF que pour la MRC. Donc, il y a plusieurs séances d'information publiques qui ont été tenues à travers les années, et ce, depuis la première soumission en 2014. Plus récemment, il y a une séance d'information qui a eu lieu avant la soumission en 2022, puis une fois le projet retenu en 2023. On a également tenu plusieurs rencontres avec des groupes d'intérêt du milieu, des propriétaires, des citoyens.

Une entente-cadre a été mise en place avec la Nation Wabanaki et la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek et, finalement, le projet a tenu son premier comité de suivi il y a quelques semaines.

675

C'est un comité consultatif, qui est composé de différents membres et représentants des groupes d'intérêts variés, qui se réunit plusieurs fois durant la construction du projet, puis annuellement, une fois par année, une fois que le projet sera en opération.

680

Pour la suite de la présentation, je vais céder la parole à Michael Roberge, président de PEG Stratégie, la firme mandatée pour la réalisation de l'étude d'impact du projet.

M. MICHAEL ROBERGE :

685

Merci, Jérôme. Bonjour à tous. Donc, le projet, il est actuellement en évaluation environnementale depuis 2022. L'étude a été réalisée selon la directive du MELCCFP, que je vais appeler aussi ministère de l'Environnement, et les protocoles ont été revus par différents experts.

690

On a intégré différents enjeux également qui ont été soulevés par le milieu local et aussi par les différents intervenants, et mis en place plusieurs mesures d'atténuation courantes et particulières.

Donc, dans les prochaines minutes, je vais vous présenter les différents enjeux qui ont été traités dans l'étude d'impact, un peu plus en détail.

695

La protection de la biodiversité et des écosystèmes est une priorité. C'est au cœur du développement durable et donc, depuis près de trois années, on réalise des études sur le terrain pour être en mesure d'évaluer l'impact potentiel du projet sur les espèces et également les espèces en situation précaire. Donc, il y a eu beaucoup d'optimisations qui ont été faites en lien avec les inventaires pour limiter l'impact sur les différentes espèces.

700

Donc, on a diminué les superficies, utilisé les chemins existants, évité les milieux humides et sensibles. Donc, je vous fais part de quelques mesures d'atténuation qui sont proposées dans le projet, donc le déboisement va se faire hors de la période de nidification, qui est du 1er mai jusqu'au 15 août.

705

On va aussi augmenter le seuil de démarrage des éoliennes pour réduire l'impact sur les chauves-souris. Donc, les chauves-souris sont actives lorsque le vent est faible et donc, le seuil de démarrage va passer de 3 à 5.5 mètres la nuit durant l'été. Donc, ça permet de réduire considérablement les mortalités aux chauves-souris.

710

On a aussi, dans nos études, identifié la salamandre pourpre dans les cours d'eau et les traverses qui sont dans son habitat vont être aménagées pour conserver les caractéristiques naturelles du cours d'eau. Donc, c'est quelques mesures qui sont mises en place à ce niveau.

715

Au niveau des milieux humides et hydriques, ce sont des milieux qui sont encadrés par différents règlements au Québec. Donc, encore là, on a débuté des inventaires très tôt dans le processus pour avoir une bonne cartographie et l'information nécessaire, dès le début de l'évaluation environnementale. On a utilisé principalement les chemins existants et également, encore là, minimisé les superficies.

720

Donc, il y a eu beaucoup d'évitements qui ont été faits. En ce moment, les superficies, on parle de 0,58 hectare de milieux humides qui sont affectés et si on n'arrive pas à les minimiser davantage, là, il va y avoir une compensation également qui est prévue dans le cadre du projet.

725

Il y a certains espaces qui vont être reboisés à la fin des travaux. Donc, tout ce qui n'est pas requis pour l'exploitation va être reboisé, et on s'assure également d'aménager les traverses de cours d'eau pour assurer le passage du poisson et avoir des mesures pour bien gérer les sédiments.

730

Maintenant, le projet s'installe, dans le fond, dans une propriété qui est privée où les différents utilisateurs du territoire ont accès et communiquent directement avec le propriétaire du terrain. Donc, ces relations-là vont continuer, mais il y a une certaine harmonisation qui est faite également. Donc, je vous donne un exemple : ici, on voit sur l'image le chemin d'accès principal au projet. Il est aussi utilisé par les motoneiges et donc, il va y avoir un partage de l'emprise pour s'assurer que l'activité puisse continuer.

735

Il y a aussi un plan de transport qui est prévu lors de la construction pour essayer de limiter le plus possible les impacts, et s'il y avait des enjeux ou des dommages qui étaient causés par le projet sur les routes, bien, elles vont être remises en état par le projet.

740 Comme dans toute étude d'impact de projets éoliens, l'environnement sonore a été étudié.
Donc, comme Jérôme le mentionnait, on est assez loin des résidences. Les niveaux modélisés sont
de 30 décibels et moins aux habitations. Donc, 30 décibels, c'est lorsqu'on est dans notre... pour
donner un exemple, là, c'est quand on serait dans notre chambre, les portes fermées, pas beaucoup
de bruit. Donc, c'est relativement calme, là. Avec les distances d'au-delà de 1 600 mètres,
745 généralement ce n'est pas un enjeu.

Les travaux vont être aussi loin des habitations, majoritairement à plus de deux kilomètres.
On va également avoir une surveillance du climat sonore durant la construction, et aussi un suivi
après, lorsque le projet va être en opération.

750 Concernant les paysages, donc l'analyse d'impact dans le fond a été faite sur un secteur de
20 kilomètres autour des éoliennes. L'impact va être variable, selon les unités de paysage et les
vues valorisées.

755 On a discuté des vues avec la MRC à travers le processus d'étude d'impact et, en général,
le visuel, le degré de perception est atténué avec le couvert forestier du secteur. On voit sur la carte
ici que toutes les zones en gris correspondent aux secteurs où on a du couvert forestier de plus de
cinq mètres et les zones colorées en échelle à partir du vert jusqu'au rouge montrent le nombre
d'éoliennes qui seraient visibles.

760 Cette carte-là a été réalisée avec les données LiDAR de haute précision. On est chanceux
maintenant, on a accès à des données très précises aux deux mètres, et donc ça nous permet de
venir faire une analyse de meilleure qualité pour déterminer les endroits où on va voir les éoliennes.

765 Je mentionnerais également que les câbles souterrains... les câbles électriques vont être
souterrains, majoritairement, jusqu'à la sous-station, à l'exception de la rivière Chaudière où les
câbles vont être aériens. Donc, ça permet aussi d'éviter d'avoir une ligne électrique aérienne qui
relie le projet jusqu'au poste.

770 Tôt dans le processus, on a tout de suite proposé dans l'étude d'impact la mise en place d'un
système de balisage lumineux à intensité variable, donc ça permet de réduire l'intensité de 90 %,
donc avoir une intensité correspondant à 10 % lorsque la visibilité est supérieure à 10 kilomètres.

Donc, les balises à ce moment-là s'ajustent automatiquement et viennent réduire l'intensité lumineuse.

775

Il y a aussi une mesure au niveau du poste électrique où on va venir mettre des clôtures et une haie pour limiter l'impact visuel, reproduire un peu ce qui est présent actuellement sur le poste juste à côté d'Hydro-Québec.

780

Donc ici, on voit sur la carte un petit peu plus précisément les différents secteurs où on a des points de vue. Donc, dans l'étude d'impact, on a réalisé plusieurs simulations visuelles, que je vais pouvoir... je vais vous en montrer quelques-unes dans les prochaines diapositives.

785

Donc, on commence à partir de Audet. Ici, Audet, en fait le bassin versant va vers la rivière Chaudière, donc il y a peu de visibilité du village. Par contre, si on monte un petit peu vers le cimetière, il y a une vue plus directe sur les éoliennes. Donc, on a mis des petites flèches pour vous aider à voir. Des fois, c'est difficile sur les écrans, mais ici, on voit six éoliennes de ce point de vue.

790

Maintenant, on se dirige vers Frontenac. Dans le village, il y a beaucoup d'arbres. Par contre, lorsqu'on se déplace un petit peu plus au sud, on a une vue dégagée, donc on le voyait bien sur notre cartographie plus tôt, et c'est un secteur qui a été ciblé pour une simulation visuelle. À ce moment-là, on a des éoliennes à environ un petit peu plus que huit kilomètres et on voit la majorité du parc. Les autres éoliennes sont masquées par une haie d'arbres du côté droit.

795

Maintenant, je me déplace vers le lac Mégantic. Donc, le lac Mégantic, du côté est, il n'y aura pas de visibilité des éoliennes, donc on est face, de l'autre côté, donc c'est normal. Lorsqu'on va du côté ouest, par contre, c'est là qu'il peut y avoir à certains endroits des vues sur les éoliennes.

800

Donc ici, on est à Piopolis, donc du quai, et on aperçoit trois éoliennes et partiellement une quatrième au niveau des pales. Donc, c'est dans un champ relativement restreint dans ce secteur-là parce qu'après, si on se déplace plus au centre de la simulation, on voit qu'il y a le mont Bilodeau. Et le mont Bilodeau vient masquer l'ensemble des éoliennes du parc éolien de ce secteur.

805

Donc ici, on est à peu près à 13 kilomètres des éoliennes.

810 Maintenant, à Lac-Mégantic, il y a peu de visibilité dans le secteur où on est. On est un peu plus bas et aussi, encore, la végétation va agir pour masquer le... dans le fond, on n'aura pas de vue directe, sauf lorsqu'on monte vers la rue Laval, près des centres d'achats, on voit une quinzaine d'éoliennes en arrière-plan. Donc ici, on voit les flèches, là, elles sont un peu réparties dans la photographie, mais à l'arrière. Donc, on est à peu près à 14 kilomètres des éoliennes dans ce secteur.

815 Maintenant, les projets éoliens ont un impact positif et significatif dans la lutte contre les changements climatiques. On a réalisé une étude de quantification des GES en considérant également l'analyse de cycle de vie que le manufacturier Vestas a fait pour l'éolienne en question. On est en mesure d'évaluer que la carboneutralité va être atteinte entre cinq et sept mois, selon l'utilisation qui va en être faite d'Hydro-Québec. Donc, il y a différents scénarios qui peuvent être considérés et donc, assez rapidement, on arrive à la carboneutralité et on va arriver, on va être dans un... on va permettre la réduction des GES par la suite, et le parc va opérer pendant 30 ans.

820 Dans l'étude d'impact, on inclut aussi une surveillance et des suivis. Donc, pendant la construction, on va s'assurer que les mesures d'atténuation sont respectées, que les conditions fixées au décret également sont mises en place et toutes autres exigences qui vont avoir été prises par le promoteur, là. Donc, il va y avoir cette surveillance-là qui est importante, mais aussi un suivi, 825 des suivis qui vont être faits lors de la phase d'exploitation.

Donc, on en voit une liste, là, il y en a plusieurs qui sont prévus : pour la salamandre, le poisson, le milieu agricole, climat sonore.

830 Donc, je vais laisser Jérôme compléter avec les retombées économiques pour le projet.

M. JÉRÔME DAGENAI :

835 Oui, merci Michael. Donc, un des points forts du projet, ce sont les retombées économiques qui lui seront associées. 50 % des revenus nets du projet vont être redistribués à ERG et ensuite distribués parmi ses membres, les 19 municipalités de la MRC. Ça représente environ 60 M\$ selon une modélisation financière conservatrice sur la durée de vie du projet.

840 Ensuite, il y a aussi une redevance ferme, annuelle et distincte du partenariat qui est versée
aux municipalités qui accueillent l'infrastructure de projet. À terme, c'est plus de 18 M\$ qui seront
versés à travers ces contributions, 18 M\$ additionnels.

845 Il y a aussi des paiements pour les propriétaires privés qui participent au projet et accueillent
des infrastructures chez eux.

La création d'emplois à plus court terme pour la phase de construction, mais aussi pendant
la phase d'opération pour les techniciens du parc éolien et les fournisseurs de biens et services de
la région.

850 Du dynamisme économique pendant ces périodes-là aussi au niveau du secteur de la
restauration, de l'hébergement.

855 Donc, en somme, le projet éolien de la Haute-Chaudière, c'est un projet qui s'inscrit dans la
transition énergétique du Québec, ayant été retenu en appel d'offres par Hydro-Québec. C'est un
projet structurant avec des retombées économiques significatives pour le milieu d'accueil et c'est
aussi un projet qui est bien optimisé et qui s'intègre en harmonie avec l'environnement et les autres
usagers du territoire.

860 Je vous remercie pour votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

865 Merci, Monsieur Dagenais, pour la présentation de votre projet.

870 À présent, je déclare le registre ouvert. Si vous souhaitez poser des questions ou exprimer
votre point de vue sur le projet, que ce soit en présentant un mémoire ou une opinion verbale, vous
pouvez vous inscrire en vous rendant à la table d'accueil à l'arrière de la salle ou, pour les
participantes et participants à distance, en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans notre site
Web ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

875 La séance devrait se terminer aux alentours de 22 h 30 minutes. S'il reste des inscriptions au registre à ce moment, les personnes qui n'ont pas eu le temps de passer auront la priorité à la prochaine séance, demain après-midi à 13 h 30.

880 Donc, vous êtes invités, pour ceux qui veulent poser des questions, vous êtes invités à aller à l'arrière de la salle pour aller vous inscrire au registre et nous, nous reprendrons nos activités dans 15 minutes. Merci.

885 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

890 **REPRISE DE LA SÉANCE**

895 **LE PRÉSIDENT :**

890 Alors, nous avons un registre qui est bien étoffé. Nous allons maintenant passer à la période de questions et d'échanges, mais d'abord, je tiens à mentionner qu'avant le début de la consultation ciblée, la commission a demandé certains documents à l'initiateur et à la MRC du Granit. Ces documents, bien sûr, seront accessibles dans la page Web consacrée au dossier et au Bureau du BAPE.

895 Nous avons demandé à l'initiateur – je vais faire une petite vérification pour m'assurer que vous les avez déposés tel que ça a été demandé :

- 900
- L'entente-cadre de collaboration avec les communautés autochtones;
 - Un document présentant ou résumant le plan, la structure et les sources de financement de votre projet. Bien sûr, pour tout ce qui concerne aussi le partage des coûts entre EDF Renouvelables et la MRC du Granit;
 - La mise à jour des simulations visuelles;
 - L'information sur le système de balisage lumineux, incluant les images illustrant son intensité en période nocturne;
- 905

- Une carte sur la visibilité des éoliennes et des points de vue aussi; le plan de balisage lumineux.

910 Est-ce que ces documents ont été déposés, Monsieur Dagenais?

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui.

915

LE PRÉSIDENT :

920 Merci. Alors, je me tourne maintenant vers la MRC du Granit. Là, on a demandé le *Règlement de contrôle intérimaire 2006-12* relatif à l'implantation d'équipement de production d'énergie éolienne à des fins commerciales et de mesures éoliennes.

925 On a demandé aussi le *Règlement 2010-20* modifiant le *Règlement de contrôle intérimaire 2006-12* afin d'incorporer les modifications nécessaires à la réalisation du projet éolien à Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergie.

925

On a demandé également l'entente relative à la répartition des bénéfices et les dépenses entre la MRC et les municipalités locales assujetties à sa compétence ou toute autre décision pertinente.

930 Également, la chronologie des décisions de la MRC entourant ce projet-là.

Monsieur Gagné?

M. PATRICE GAGNÉ :

935

Monsieur le Président, pour ce qui touche les RCI, oui, ça a été envoyé. Concernant les autres documents, je crois que madame Cloutier serait plus apte à vous répondre.

LE PRÉSIDENT :

940

O.K., merci.

Mme SONIA CLOUTIER :

945

Oui, Monsieur le Président, les documents vous ont été transmis.

LE PRÉSIDENT :

950

Merci... (coupure sonore)

Finalement, Monsieur D'agosto, s'il vous plaît, veuillez vous rapprocher de la table des intervenants pour poser vos questions.

955

PÉRIODE DE QUESTIONS ET D'ÉCHANGES

M. LILIANO D'AGOSTO

960

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur D'agosto.

M. LILIANO D'AGOSTO:

965

Bonsoir à vous tous. Moi, ma question est très simple. J'ai une résidence près d'éoliennes et ça fait deux ans, il y a un représentant, je crois, de la compagnie, il m'a rencontré chez moi. Ma seule préoccupation, c'était le bruit, puisque je me suis construit à 10 kilomètres du village pour avoir la paix.

970

Après ça, il est venu installer une sonde pour capter les bruits et tout, mais je n'ai eu aucun suivi. Et je leur ai demandé d'avoir un suivi. C'est ça, ma question.

LE PRÉSIDENT :

975 Merci.

M. LILIANO D'AGOSTO:

980 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a compris que je veux avoir un suivi pour le bruit ou quoi? À qui
que je vais me...

LE PRÉSIDENT :

985 Alors, Monsieur Dagenais, vous avez rencontré le citoyen, vous avez fait des mesures et il
demande à avoir un suivi par rapport aux mesures que vous avez effectuées pour s'assurer qu'il ne
soit pas touché.

M. JÉRÔME DAGENAI :

990 Oui, tout à fait.

M. LILIANO D'AGOSTO:

995 Mon adresse, c'est 13, chemin du 7e Rang à Audet.

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui. Je passerais la...

1000 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, juste un instant. Oui?

M. LILIANO D'AGOSTO:

1005 C'est dans le fond du rang, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1010

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui.

1015

M. LILIANO D'AGOSTO :

O.K., merci beaucoup.

1020

M. JÉRÔME DAGENAI :

Je passerais la question à...

M. LILIANO D'AGOSTO :

1025

Merci pour m'avoir entendu.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur D'agosta.

1030

LE COMMISSAIRE :

Ça fait plaisir, Monsieur Dagosta.

1035

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une carte qui permettrait de voir à peu près où il se situe pour étayer un peu votre réponse?

1040

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui. Donc, je passerais la question à Michael Roberge.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Maurice Bernier se prépare pendant que l'initiateur répond à la question. Je vais vous rappeler le moment venu.

1050 **LE COMMISSAIRE :**

Mais il peut s'approcher.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez vous approcher, mais après, vous allez poser votre question seulement quand monsieur Dagenais aura répondu à la question du précédent citoyen. Merci beaucoup.

Oui, on vous écoute.

1060 **M. MICHAEL ROBERGE :**

1065 Oui. Donc, je pense qu'on va avoir la carte. Donc, au niveau de la localisation de la résidence, on voit le chemin du 7e Rang ici sur la carte – je ne sais pas si je peux avoir le pointeur? Ça ne sera pas long, on a un petit enjeu... O.K. Donc, le 7e Rang est près de l'éolienne, bien, la portion nord du projet et puis on est à plus de 1 600 mètres de l'habitation, mais c'est la résidence, la résidence de monsieur, c'est l'une d'entre elles qu'on voit – en fait, on en a trois sur le chemin du 7e Rang, puis c'est un des points où on est allé installer un sonomètre pour évaluer les conditions initiales des niveaux sonores.

1070 Comme on voit sur la carte, les niveaux sonores modélisés vont être inférieurs à 30 décibels de ce secteur et puis que j'ai mentionné, au début de la présentation, que 30 décibels, c'est un niveau qui est très faible par rapport... la norme est de 40 décibels au Québec, le niveau sonore maximal, et donc à 30 décibels, c'est lorsqu'on est, par exemple dans une chambre à coucher, la

1075 télé fermée et puis c'est relativement calme. Donc, de façon générale, on ne devrait pas... ça ne devrait pas être un enjeu à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1080 Non (coupure sonore).

LE COMMISSAIRE :

Et, dites-moi, le niveau de bruit actuellement près de la résidence de monsieur D'agosto?

1085

M. MICHAEL ROBERGE :

Le niveau de bruit résiduel qui a été modélisé était de 23 lorsqu'on a fait l'inventaire en 2023.

1090

LE COMMISSAIRE :

23 et là, vous estimez que ça devrait monter à 30?

M. MICHAEL ROBERGE :

1095

Oui, un petit peu en bas de 30. Pour le chiffre exact... oui, bon.

LE COMMISSAIRE :

1100

Et selon votre expérience, une différence de sept décibels, c'est perceptible à l'oreille?

M. MICHAEL ROBERGE :

1105

Oui, ça peut être perceptible dans certains cas et, par contre, nous, quand on est allés, c'était aussi un moment de l'année où c'était très calme et donc, 23 décibels, ça peut varier durant l'année. Il y a certains moments où le niveau ambiant va être plus élevé.

Dans l'aire de projet, les autres mesures étaient variables, donc le 23, c'était l'endroit où c'était le plus calme qu'on a mesuré.

1110

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

1115

LE PRÉSIDENT :

Alors, donc...

LE COMMISSAIRE :

1120

Monsieur D'agosto, revenez.

LE PRÉSIDENT :

1125

Oui, oui. Oui, oui, vous pouvez revenir. Vous avez droit à une deuxième question que vous pouvez poser.

LE COMMISSAIRE :

1130

Oui, vous êtes parti très rapidement.

M. LILIANO D'AGOSTO:

Est-ce qu'il garantit que je peux dormir tranquille?

1135

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

1140 **M. LILIANO D'AGOSTO:**

Qu'il n'y a pas de bruit?

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Asseyez-vous et mettez-vous devant le micro. Donc, oui, c'est ça, comme demande monsieur D'agosto, est-ce qu'avec le numéro de bruit que vous avez mesuré à 23 et ce qui est attendu avec la présence de votre parc, vous lui donnez l'assurance qu'il pourra dormir tranquille, pour utiliser ses propos?

1150

M. MICHAEL ROBERGE :

Bien, à des niveaux de 30 décibels, oui.

1155 **M. LILIANO D'AGOSTO:**

Et comme je vous ai dit, sans me répéter, j'ai été me construire loin de la civilisation pour avoir la paix, mais je n'ai rien contre le développement, c'est normal. Moi, tout ce que je demande c'est que je ne veux pas de bruit. Je veux bien dormir.

1160

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur...

1165 **M. LILIANO D'AGOSTO:**

Mais ça, ça (inaudible).

LE PRÉSIDENT :

1170

Merci beaucoup, Monsieur D'agosto, pour ce commentaire...

M. LILIANO D'AGOSTO:

1175

Est-ce que vous pouvez me rassurer pour ça?

LE PRÉSIDENT :

1180

Oui?

LE COMMISSAIRE :

1185

Est-ce qu'il est rassuré sur ça?

M. LILIANO D'AGOSTO:

Allez-vous me rassurer pour le bruit?

1190

M. MICHAEL ROBERGE :

Oui.

M. LILIANO D'AGOSTO:

1195

Je vais prendre votre nom, Monsieur Roberge. O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

1200

Vous savez, ils ont mis en place un comité de suivi.

M. LILIANO D'AGOSTO:

1205

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le comité de suivi, son rôle, c'est aussi de recueillir les plaintes...

1210

M. LILIANO D'AGOSTO:

Merci. J'aimerais ça avoir un suivi, ça, c'est normal.

LE PRÉSIDENT :

1215

Oui, oui.

M. LILIANO D'AGOSTO:

1220

Merci beaucoup. Puis excusez de l'interruption.

LE COMMISSAIRE :

1225

Non, non, mais c'est correct. C'est correct. Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est correct. Merci beaucoup et bonne soirée!

1230

M. MAURICE BERNIER

LE PRÉSIDENT :

1235

Monsieur Maurice Bernier.

M. MAURICE BERNIER :

1240 Monsieur le Président, je vous salue, vos collègues également. Bien, avant de faire mon intervention, ce sera une intervention, peut-être que ça suscitera des questions, mais si vous en avez, j'y répondrai, mais j'en aurais une au point de départ : ce 23 décibels qu'on vient d'entendre, c'est à l'extérieur, ça?

1245 **M. MICHAEL ROBERGE :**

Oui.

M. MAURICE BERNIER :

1250 Donc, ça veut dire, Monsieur, quand il est dans sa chambre, il a moins de chances de l'entendre encore. On peut penser ça, là. Surtout en hiver, là, quand on...

LE PRÉSIDENT :

1255 Oui.

M. MAURICE BERNIER :

1260 Alors, je dis ça comme ça, là. Pardon, est-ce que vous vous adressez à moi?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous écoute.

1265 **M. MAURICE BERNIER :**

Oui, je m'adresse à vous, Monsieur le Président. Alors, moi, j'interviens comme citoyen, évidemment, et je dirais également comme ancien préfet qui a connu la venue de EDF chez nous et qui a collaboré, participé au projet de Saint-Robert.

1270

1275

Alors donc, évidemment, c'est un projet que je connais. J'étais préfet de la MRC, je l'ai dit, de 2005 à 2014 et politiquement, je suis intervenu pour que ce projet-là communautaire, qui devait se faire sur la Basse-Côte-Nord, au point de départ, et qui posait problème dans la MRC, à l'époque, pour demander – et on n'en voulait pas, tout simplement – et demander que le projet vienne se faire chez nous, et ça s'est fait.

1280

Donc, je considère que quand je vois tout ce que ça a donné comme retombées, je considère que ça a été une démarche positive, le fait d'amener ce projet-là chez nous.

1285

Je veux dire aussi que ce que ça a eu comme impact, au-delà des retombées économiques pour le monde municipal, ça a eu comme impact aussi de sensibiliser notre population en général sur ce que ça veut dire d'avoir un parc éolien comme celui qu'on a à Saint-Robert. Ça veut dire des entrées d'argent importantes pour le monde municipal qui en a bien besoin.

1290

Et j'ai entendu mon ancien collègue Ruest souhaiter que ces projets-là se fassent par Hydro-Québec seulement, c'est un autre débat complètement auquel je ne suis pas venu participer par l'entremise de celui-ci, là. Je veux bien, mais le fait d'avoir le monde municipal ou des partenaires du monde autochtone, bien, je pense qu'on a déjà du monde du milieu, là. On a déjà des gens qui sont, je dirais, du secteur public, communautaire.

1295

Alors, pour moi, c'est un aspect majeur et ça a permis aussi aux élus municipaux, un bon nombre d'élus municipaux puis évidemment au personnel qui ont contribué à la mise sur pied du parc éolien à Saint-Robert, bien, d'apprendre ce que ça voulait dire, de participer au développement d'un parc éolien.

1300

Il existe un conseil d'administration de EDF, la présidente est ici, une ancienne mairesse de notre région, et ça a permis aussi, le monde, nos employés de la MRC également, de se familiariser avec ce genre de développement là. Alors, c'est un plus. Moi, je considère ça comme un plus, comme citoyen du Québec, et je souhaiterais qu'on en ait partout.

1305

Ceci étant dit, est-ce qu'on a vécu, nous, à l'époque, des inconvénients ou des gens qui se sont opposés au projet? Oui, il y en a eu. On les a entendus et je dirais que les demandes – je vais dire ça comme ça plus leurs récriminations – les demandes qui étaient considérées comme tout à fait correctes ou normales comme, par exemple, les chasseurs à Saint-Robert ont obtenu des

aménagements, justement pour permettre qu'il y ait le moins d'activités possibles pendant la période de chasse, un peu avant puis un peu... bien, pendant c'est sûr, là.

1310 Alors, EDF, pour moi, a été également la découverte – est-ce que vous êtes tanné de m'entendre, Monsieur le Président ou... ? Est-ce que vous êtes tanné de m'entendre ou vous voulez que je termine? Non, ça va? Merci.

1315 Alors, moi, la découverte d'EDF, ça a été pour moi également, comment dire, extraordinaire. Et aujourd'hui, on peut dire que EDF, s'il y a une compagnie qui connaît c'est quoi le développement éolien, bien, ce sont eux. Et on a travaillé avec et on va continuer de travailler avec.

Alors, voilà les raisons pour lesquelles je tenais à venir dire ma satisfaction et évidemment mon appui à ce projet. Je vous remercie beaucoup.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre témoignage.

1325 **M. MAURICE BERNIER :**

Ça va?

LE PRÉSIDENT :

1330 C'est bon. Oui. On vous souhaite une bonne soirée, merci beaucoup.

Mme DIANE ROY

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais inviter maintenant Diane Roy. Bonsoir!

1340 **Mme DIANE ROY :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Je me présente, Diane Roy, comme citoyenne de Saint-Ludger et aussi, productrice acéricole.

1345 Petit retour historique sur le parc de Saint-Robert-Bellarmin. Lors des négociations avant la construction, j'ai fait partie du comité de l'UPA qui représentait les producteurs, dont acéricoles, de Saint-Robert-Bellarmin. En sous-comité, nous avons rencontré les producteurs pour entendre et comprendre leurs inquiétudes. Des solutions ont été apportées pour compenser aux situations problématiques.

1350 Pendant la construction, un bureau permanent à Saint-Robert a permis aux citoyens de formuler et résoudre les questions survenues en cours de route. Après la construction, un comité de liaison avec des représentants nommés, des représentants de la municipalité, des chasseurs, des producteurs et moi-même, qui suis du CA de l'Énergie du Granit. On se réunit une fois par
1355 année pour faire le suivi des contrats accordés, des problèmes qui se posent en cours de route. Et s'il y a des questions, on les reçoit, mais à date, on n'en a jamais reçu en 10 ans d'opération. Ça s'est toujours réglé avec le personnel sur place.

J'ai suivi, comme maire de la paroisse voisine, l'évolution du projet. Et aujourd'hui, comme
1360 présidente du CA de l'Énergie du Granit, je peux aussi constater les retombées positives pour les citoyens. De plus, de ma résidence, je vois en ligne directe une bonne trentaine d'éoliennes. Ça fait partie de notre paysage. Même des amis font le détour pour venir faire une petite randonnée. C'est un point d'attraction avec des commentaires très positifs.

1365 Je suis toujours productrice acéricole et en mesure de constater que les négociations qui avaient été acceptées sont respectées.

Comme citoyenne et propriétaire d'entreprise, l'électricité est vitale; on ne peut pas s'en
1370 passer. Même avec beaucoup d'améliorations technologiques, les besoins augmentent. On a besoin d'électricité. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1375

LE COMMISSAIRE :

Merci, Madame.

1380

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre témoignage.

LE COMMISSAIRE :

1385

C'est bon.

M. JEANNOT LACHANCE

1390

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Je voudrais inviter maintenant monsieur Jeannot Lachance. Bonsoir, Monsieur Lachance.

1395

M. JEANNOT LACHANCE :

Bonsoir, Monsieur le Président. Vous avez entendu parler de Saint-Robert-Bellarmin depuis le début, hein? Bien, moi, je suis le maire de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin. Je viens ici vous dire que, dans le fond, on veut vraiment appuyer ce projet d'énergie, on va vraiment prendre Haute-Chaudière.

1400

Parce que nous, à Saint-Robert, dans le fond, on a eu deux projets éoliens : un premier de 40 éoliennes qui est avec EDF. EDF, comme tantôt vous voyez – madame Roy vient de vous le dire

1405 – tout ce qu'ils faisaient, tout ce qui allait bien, c'était correct, mais tout ce qui n'allait pas bien était réglé au fur et à mesure puis le suivi a tout le temps été là.

Je peux vous dire une chose, les 40 éoliennes rapportent des redevances, des redevances importantes. On a deux projets éoliens, un de 40 puis un de 12 éoliennes. On a un projet
1410 communautaire de 12 éoliennes sur notre territoire, puis un de 40.

Le 40, quand il est arrivé – tantôt, quand madame Roy parlait, les questionnements, tout ça, c'était aux 40. Quand on est arrivé pour les, dans le fond, les éoliennes du Granit, on est 16
1415 municipalités qui sommes embarquées, il n'y a pas eu de questionnement. Notre population était entièrement d'accord. Mieux que ça, s'il y avait des éoliennes, encore la possibilité d'en installer chez nous, elles seraient les bienvenues.

Vous savez que quand on est dans une petite municipalité puis que les sous sont difficiles à avoir, on a pu, avec les revenus qu'on a eus, limiter les augmentations de taxes. On a gelé notre
1420 compte de taxes pendant huit à dix ans, le compte de taxes a été gelé. On a quand même fait beaucoup de choses.

Cette année, on est en train de construire un garage municipal neuf. L'an dernier, on s'est bâti une caserne incendie neuve. On a beaucoup, beaucoup de projets qui se réalisent. En exemple
1425 que je pourrais vous donner – je vais prendre le temps de bien les regarder, là –, on a un sentier de marche pour l'été, puis l'hiver il devient un sentier glacé. On a une station d'arrosage pour notre patinoire l'hiver et qui sert aussi pour le sentier glacé.

On s'est installé du deck-hockey avec une terrasse en 2018. On a plusieurs autres infrastructures de loisirs. De loisirs, parce que ça part à partir du fonds de développement éolien.
1430 Le fonds de développement éolien, dans le fond, ça montre la préservation de la faune et son habitat, de développer nos activités socioéconomiques. C'est des montants qui viennent puis qu'on redonne dans notre milieu pour faire des programmes, des projets comme ça.

À l'heure actuelle, à Saint-Robert-Bellarmin, à venir jusqu'à date, on a eu 440 000 \$. Mais avec les 40 éoliennes, on prend une partie pour les municipalités voisines. On a Audet, Saint-Gédéon et Saint-Ludger, nos municipalités qui nous touchent, puis on redistribue 25 % du fonds de
1435 développement pour eux, nos communautés voisines.

1440 On pense que de partager, c'est important. Puis à partir du moment où tout le monde est satisfait, tout le monde est heureux, je pense que ça va bien.

1445 Le fonds de développement du Granit, dans le fond on est 16 municipalités, à ce jour, on a redistribué 151 000 \$ dans les 16 municipalités participantes. Les 12 éoliennes, dans le fond, communautaires, les revenus de vente d'électricité vont directement aux 16 municipalités participantes, puis on a remis au-delà de 1 M\$ à venir à date. Vous savez, c'est des sous, puis nous autres, c'est de l'argent neuf. C'est vraiment quelque chose qui est important.

1450 Quand on parle aussi de la qualité du paysage, la qualité du paysage, vous savez une montagne, ça ne vit pas beaucoup, hein? Quand on regarde ça, c'est mort... d'abord, c'est près de la frontière américaine dans les montagnes, puis quand on regarde ça, c'est... puis quand on voit les éoliennes, c'est de la vie.

1455 Dans le fond, l'éolien, là, je vais vous dire un petit peu comment moi, je le vois. Ça a été implanté dans le respect de notre territoire, nos paysages. Le paysage éolien peut être vu comme un symbole de modernité représentant l'engagement d'une région ou d'un pays pour une transition énergétique durable.

1460 Les éoliennes transforment le vent en énergie et se fondent dans notre paysage. L'acceptabilité sociale des éoliennes est un enjeu clé dans le développement des énergies renouvelables. Vous savez, nous, chez nous, on l'a, l'acceptabilité sociale, puis, comme je vous disais tantôt, s'il y avait possibilité d'en avoir d'autres, on les prendrait tout de suite.

1465 Parce qu'on a des sentiers du mont Bélanger à Saint-Robert dans la forêt. La plupart du temps, il y a plusieurs personnes qui viennent marcher en forêt. S'il y a de la brume, quelque chose, ils ne peuvent pas voir les éoliennes, ils sont extrêmement déçus. Tantôt, Diane disait, il y a des personnes qui viennent faire des visites, qui viennent pour visiter, venir voir l'éolien, ça attire... tout le monde trouve ça numéro 1. C'est beau, c'est intéressant.

1470 Vous savez, dépendamment comment on le voit, là, une montagne quand tu es en forêt puis qu'il n'y a rien qui se passe, c'est bien beau à voir, la montagne, là, mais quand on voit l'éolien puis qu'on sait qu'il y a des sous qui tombent dans nos municipalités aussi, je pense que c'est vraiment, vraiment quelque chose qu'il faut analyser puis admettre aussi.

1475

Vous savez, dans le fond, à l'heure actuelle, Saint-Robert, je veux dire, on approche le... on a 3,750 M\$ de récupérés. Ça fait que si on n'avait pas eu ces sous-là, oublions les... tantôt, je vous ai dit la caserne, le garage municipal, on n'aurait rien de ces choses-là, puis on est en train de se moderniser, puis c'est grâce à l'éolien en grande partie.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

1480

LE PRÉSIDENT :

Merci.

LE COMMISSAIRE :

1485

Merci. Oui, peut-être, je me permettrais une ou deux questions.

M. JEANNOT LACHANCE :

1490

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1495

Dans le cadre du projet de la MRC de la Haute-Chaudière, votre municipalité a-t-elle eu, en tant que partenaire de la MRC, à prendre un vote au conseil municipal?

M. JEANNOT LACHANCE :

1500

Oui, puis tout le monde était parfaitement d'accord à 100 %. C'est un vote unanime à la municipalité.

LE COMMISSAIRE :

1505

Un vote unanime. Il y en a eu plus qu'un, vote, ou il y en a eu plusieurs?

M. JEANNOT LACHANCE :

À la municipalité, chez nous?

1510

LE COMMISSAIRE :

Oui, entre 2022 puis aujourd'hui?

1515

M. JEANNOT LACHANCE :

Bien, nous, je vous dis, quand on parle de l'éolien, à certains moments donnés, il était dans l'air qu'on pourrait peut-être avoir un projet qui se prolongerait de Saint-Robert en allant vers Saint-Théophile-de-Beauce. Tout le monde était enchanté, était heureux que ça se passe. Puis en fin de compte, ça ne s'est pas produit, parce que probablement que ça n'a pas été accepté avec Hydro-Québec puis en fin de compte, ils ont eu d'autres projets qui se sont développés. Ça fait c'est ce qui est arrivé.

1520

Mais nous, chez nous, c'est certain, demain matin, on arrive, on s'en va au conseil municipal puis on demande – au conseil municipal puis à la population chez nous, là. Vous savez, ce n'est pas gênant, là. J'ai du monde ici avec moi, du monde de Saint-Robert qui sont ici pour dire, oui, on veut que l'éolien fonctionne puis que le projet, le nouveau projet soit là parce qu'on en a besoin.

1525

L'électricité, vous savez, c'est comme tantôt ce que Diane disait aussi, c'est des choses qu'on a besoin. Ce n'est pas un luxe. On va en avoir vraiment très, très besoin.

1530

LE COMMISSAIRE :

C'est beau. Dans le cadre de ces discussions au conseil municipal, est-ce que ça vous est arrivé d'organiser des rencontres avec la population...

1535

M. JEANNOT LACHANCE :

Oui.

1540

LE COMMISSAIRE :

... pour informer sur ce projet-ci?

1545

M. JEANNOT LACHANCE :

Ce projet ici, non.

LE COMMISSAIRE :

1550

Ce projet ici, non. O.K., c'est une décision qui s'est prise par le conseil municipal.

M. JEANNOT LACHANCE :

1555

Non, parce que tout le monde est...

LE COMMISSAIRE :

Tout le monde est d'accord.

1560

M. JEANNOT LACHANCE :

Oui. Bien chez nous, oui, tout le monde est vendu à l'éolien, ça, vous pouvez être certain de votre coup.

1565

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Bien, merci beaucoup, Monsieur.

1570

M. JEANNOT LACHANCE :

C'est moi qui vous remercie.

1575

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une dernière question.

1580

M. JEANNOT LACHANCE :

Pardon, oui.

LE PRÉSIDENT :

1585

Si vous n'avez pas consulté la population sur ce projet-ci, comment vous savez que tout le monde est d'accord?

M. JEANNOT LACHANCE :

1590

Bien, au départ, au début de tout, monsieur Bernier vous l'a dit tantôt, il y a eu des rencontres avec la population puis tout ce qu'il y avait de questionnement a été réglé. À partir du moment où tout a été réglé... je ne sais pas si vous connaissez le monde municipal un petit peu? Quand il y a quelqu'un qui n'aime pas quelque chose, dans nos conseils municipaux, on en entend parler, ce n'est pas long. Et je peux vous dire que présentement, chez nous, il n'y a pas aucun problème de ce côté-là.

1595

LE PRÉSIDENT :

Merci, bonne soirée!

1600

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Lachance.

1605

M. JEAN-SÉBASTIEN ROY

LE PRÉSIDENT :

1610

Jean-Sébastien Roy. Bonsoir.

M. JEAN-SÉBASTIEN ROY :

1615

Bonsoir, Monsieur le Président. Jean-Sébastien Roy, directeur général de la municipalité de Frontenac.

1620

Alors, il était très important pour nous d'être ici ce soir pour participer à cette consultation, vu qu'on va accueillir une partie du projet et on l'appuie favorablement. On a déposé un mémoire en lien avec le BAPE, par contre, je vais vous en faire un petit peu le résumé si vous le voulez bien.

1625

Avec le projet de Haute-Chaudière, notre municipalité participera également à la transition énergétique qui est une priorité pour notre municipalité et avec ce projet-là, ça va dans le même sens.

1630

Ces projets énergétiques sont essentiels pour assurer le développement durable des collectivités comme la nôtre, car ils nous permettront de maintenir notre vocation et surtout nos services municipaux, comme plusieurs prédécesseurs l'ont mentionné, avec les redevances et tout.

1635

Les projets d'exploitation de ressources naturelles peuvent cependant connaître certaines difficultés. Je ne pense pas qu'ici, selon nous, ce n'est pas le cas. L'approche proactive du promoteur comme on en a fait souvent la promotion par la suite, son ouverture à impliquer les communautés depuis le début et rapidement dans le projet de Haute-Chaudière ont grandement facilité l'acceptabilité sociale dans notre milieu jusqu'à présent.

1640

Pour l'impact sur le paysage et les simulations visuelles, on a vu que le promoteur a fait beaucoup d'efforts aux fins de diminuer le plus d'impacts possible et nous sommes satisfaits des mesures qui ont été mises en place par le promoteur, et avec le comité de suivi, il y aura, s'il y d'autres enjeux qui sont soulevés, ils seront réglés au fur et à mesure.

1645 Pour l'alignement du projet pour les stratégies du Québec, je pense que ce n'est pas caché qu'Hydro-Québec souhaite développer davantage de stratégies pour améliorer l'efficacité énergétique, car d'ici 2050, pour atteindre la carboneutralité. Il est donc clair pour notre municipalité que ce projet s'inscrit directement dans les objectifs de la stratégie climatique du gouvernement du Québec.

1650 Pour le consentement de la population locale, l'acceptabilité sociale est tout simplement essentielle pour qu'un projet voit le jour dans notre communauté, surtout ici à Frontenac. Le consentement de la population locale doit être au cœur de nos préoccupations. En plus de nombreuses rencontres avec les organismes du milieu, comme le promoteur a mentionné, les citoyens, les propriétaires du terrain, le promoteur a également mis en place un comité de suivi pour s'assurer du maintien de ce lien avec les parties prenantes, tout au long du processus.

1655 Nous avons, comme l'ensemble des municipalités, également appuyé le projet par résolution, ce qui démontre clairement l'appui de la population locale envers le projet et la démarche du promoteur.

1660 Pour les retombées du projet, c'est sûr, pour une communauté comme la nôtre, les projets nécessitant des investissements de plus de 400 M\$ n'arrivent pas à tous les jours. Seulement pour la construction, ce sont près de 150 personnes qui travailleront sur la mise en place de ce service, ce qui n'est pas dédaignable pour notre région.

1665 En plus de l'investissement, ça ajoute également pour notre communauté des retombées en termes de redevances. La municipalité de Frontenac fait partie du projet que mon prédécesseur a mentionné pour Saint-Robert-de-Bellarmin, il y a des investissements qui ont été faits sur les services municipaux qu'on a pu ajouter.

1670 Étant donné l'ensemble de ces retombées, il est clair pour notre municipalité que ce projet recréera des retombées économiques qui seront essentielles pour le développement de notre région et pour offrir un milieu de vie de qualité à l'ensemble de nos citoyens.

En conclusion, étant donné les mesures mises en place par le promoteur pour limiter l'impact sur notre territoire, 30 ans de retombées économiques pour notre communauté et son impact positif

1675

dans la lutte contre les changements climatiques, Frontenac appuie favorablement le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière.

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1680

Merci.

LE COMMISSAIRE :

1685

Oui. Merci pour votre présentation. Je vais aller vers les mêmes questions. Si je ne m'abuse, l'initiateur, puis je vous invite à confirmer, Monsieur Dagenais, vous avez tenu une séance d'information porte ouverte en 2023 dans la municipalité de Frontenac, je me trompe?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1690

Oui, exactement. Puis il y en a eu d'autres à la première mouture du projet à l'appel d'offres de 2014, mais je ne faisais pas partie de la compagnie, donc je n'ai pas autant l'historique, mais...

LE COMMISSAIRE :

1695

Et est-ce qu'il y a eu d'autres, de la part de l'initiateur, d'autres consultations de la population ou de la consultation autres que les portes ouvertes à la municipalité de Frontenac?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1700

Bien, outre les soirées portes ouvertes qu'on a organisées avant la soumission puis une fois que le projet a été retenu, on a aussi eu des rencontres directement avec les groupes d'intérêt qui ont levé la main quand ils ont vu qu'il y avait un projet qui se développait. On a un site Internet dédié au projet pour lequel c'est facile pour les gens de venir nous rejoindre, de nous soulever leurs préoccupations, s'ils en ont. Donc, c'est à travers ce canal-là que les gens ont pu nous rejoindre pour céduer des rencontres avec nous et échanger sur leurs préoccupations.

1705

LE COMMISSAIRE :

1710 O.K. Je reviens à vous. Donc, à Frontenac, est-ce que vous avez organisé vous-même, comme communauté, de l'information, indépendamment de l'initiateur?

M. JEAN-SÉBASTIEN ROY :

1715 Pour être honnête, je vous dirais que ça fait un an et demi que je suis en poste, je vais me donner le temps d'aller regarder avec mon conseil, là, qu'est-ce qui s'est fait historiquement avant, puis je pourrai vous faire parvenir exactement s'il y a eu des actions qui ont été faites ou quoi que ce soit, et je vous le ferai parvenir par écrit par la suite.

LE COMMISSAIRE :

1720 Parfait. Bien, ce serait apprécié parce qu'on essaie de voir... il y a eu dans notre mandat une cible qui est le consentement. Et le consentement, on essaie de voir comment il s'est géré. Donc, on comprend qu'il y a eu des portes ouvertes, il y a eu certaines périodes d'information, il y a eu un comité de suivi – puis ça va être ma prochaine question que je vais leur adresser, sur le comité de suivi – alors, on essaie de comprendre ça. C'est pour ça que je vous pose cette question et ce serait apprécié si vous pouviez revenir avec (coupure sonore).

M. JEAN-SÉBASTIEN ROY :

1730 Avec plaisir, Monsieur le Président (coupure sonore) au conseil municipal, donc on n'a pas eu de citoyen qui est venu s'opposer pour l'instant, ça fait que c'est toujours un bon signe dans ce sens-là.

LE COMMISSAIRE :

1735 Puis il n'y a pas jamais eu de question au conseil municipal sur les éoliennes.

M. JEAN-SÉBASTIEN ROY :

1740

Très peu. Très peu, très peu. Je pourrais demander à mon ancien collègue ou quoi que ce soit, mais ce n'est pas un sujet d'actualité de ce côté-là, ça fait que souvent, c'est de bon augure, comme projet, quand on n'a pas énormément de questions.

1745

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci. Monsieur Dagenais, pour le bénéfice de tout le monde, le comité de suivi, parlez-nous-en donc. Qui fait partie de ce comité-là pour l'instant?

1750

M. JÉRÔME DAGENAIS :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1755

Quand a-t-il été mis en place?

M. JÉRÔME DAGENAIS :

1760

Parfait. Le comité s'est constitué il y a quelques semaines. C'est une initiative qui est encouragée par le ministère de l'Environnement, notamment pour ce type de projet là. On a des représentants du monde municipal, on a des citoyens aussi qui siègent puis qui représentent les citoyens de leurs différentes municipalités.

1765

Il y a des groupes d'intérêt, comme par exemple le syndicat de l'Union des producteurs agricoles est présent. Il y a le Conseil régional en environnement qui est invité également à siéger, des représentants de Premières Nations qui sont présentes sur le territoire également. Donc, je pense qu'en tout, le comité a 19 sièges. À notre première rencontre de constitution, il y avait des absences, mais ultimement, là, il y a plusieurs groupes d'intérêts variés qui sont présents au territoire.

1770

LE COMMISSAIRE :

Et les citoyens occupent deux postes? Deux, trois citoyens sur les 19 que vous dites?

1775

M. JÉRÔME DAGENAIS :

Il y a un citoyen par municipalité accueillant les infrastructures, là. Donc, Audet, Frontenac et Lac-Mégantic.

1780

LE COMMISSAIRE :

Ça fait trois, O.K. Et comment ils sont choisis, ces citoyens?

1785

M. JÉRÔME DAGENAIS :

Dans le fond, c'est avec l'aide de notre partenaire qu'on a envoyé des invitations, mais il y avait aussi une candidature ouverte, là, pour recevoir des applications pour siéger au comité.

1790

LE COMMISSAIRE :

Et si un groupe particulier d'une de ces communautés ou de la MRC souhaitait faire partie de ce comité, il pourrait, j'imagine, vous en faire la demande?

1795

M. JÉRÔME DAGENAIS :

Oui, exactement.

LE COMMISSAIRE :

1800

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805 Juste pour préciser. Les trois citoyens qui font partie de ce comité, comment est-ce que vous vous êtes assuré de la légitimité qu'ils ont de siéger dans le comité?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1810 Dans le fond, on s'est fié sur notre partenaire pour les recommandations et aux invitations. On a regardé un petit peu leur historique par rapport au projet d'infrastructure, mais il n'y a pas un procédé plus déployé que ça qui a été mis en place.

LE PRÉSIDENT :

1815 Alors, mais quels sont les rôles que ce comité-là va jouer? Qu'est-ce que ça va faire exactement?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1820 Oui. Donc, c'est vraiment un comité consultatif. L'objectif, c'est de tenir au courant ces groupes d'intérêt là de l'avancement du projet, mais aussi de recueillir les préoccupations que ces membres, les membres de ces groupes-là pourraient avoir au fil du développement du projet. Donc, le comité de suivi, c'est vraiment pour que le promoteur ait un canal de communication direct avec
1825 les groupes d'intérêt, puis puisse réfléchir avec les groupes d'intérêt sur des mesures de correction ou d'atténuation qui pourraient être mises en place pour régler leurs préoccupations.

LE PRÉSIDENT :

1830 Pour être sûr que j'ai bien compris, par exemple, on a discuté tout à l'heure avec monsieur D'agosto, il a une plainte. Est-ce que c'est à ce comité qu'il va se référer ou il y a un autre mécanisme qui est en place qui lui permet d'adresser une plainte?

M. JÉRÔME DAGENAI :

1835

Oui, ultimement, il y aura une procédure de plainte comme, je crois, c'est indiqué dans l'étude d'impact, mais en ce moment, il pourrait tout à fait discuter avec son représentant municipal ou quelqu'un d'autre sur le comité de suivi, et l'information nous serait rendue.

1840

Évidemment, il peut s'adresser directement au promoteur également. Dans le cas particulier, les résultats de suivi sonores pourraient lui être partagés pour adresser ses craintes, comme ça a été fait ce soir.

LE PRÉSIDENT :

1845

Merci.

LE COMMISSAIRE :

1850

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1855

Merci.

Mme NADIA CLOUTIER

1860

LE PRÉSIDENT :

Nadia Cloutier. Bonsoir, Madame Cloutier.

Mme NADIA CLOUTIER :

1865

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bonjour. Je suis Nadia Cloutier, directrice générale de la municipalité de St-Sébastien, je représente la municipalité en l'absence de madame

la mairesse, mais je suis également présente en tant que citoyenne de Lac-Mégantic et copropriétaire d'une terre agricole dans la municipalité de Frontenac.

1870

Je tiens à m'adresser publiquement à vous afin de vous faire part de l'appui de notre municipalité au parc, au projet du parc éolien de Haute-Chaudière.

1875

Notre municipalité connaît bien les projets du parc éolien. Donc, la MRC du Granit, on en a entendu parler beaucoup, dans laquelle nous sommes situés, s'est d'ailleurs déjà jointe au promoteur d'EDF dans le cadre du projet du parc éolien de Saint-Robert, mais à cette époque, la municipalité de St-Sébastien avait cependant décidé de ne pas participer financièrement au projet. Donc, quand on parle des 16 partenaires, nous faisons partie des municipalités qui n'étaient pas partenaires.

1880

Donc, depuis cette décision, notre municipalité a cependant été en mesure de constater les bénéfiques de ce parc éolien pour notre région et la façon dont le partenaire communautaire a été en mesure de respecter notre territoire. En d'autres mots, on a vu que ça se passait bien, donc c'était évident que quand le conseil municipal a vu qu'il y avait un deuxième projet qui avait lieu, ils ont évidemment eu un intérêt à participer financièrement.

1885

Donc, la situation financière des milieux ruraux, on ne se le cachera pas, elle n'est pas toujours évidente. Notre municipalité a un vaste territoire combiné à une richesse foncière qui est très modeste. Malgré nos efforts, la charge fiscale par résidence est donc naturellement plus élevée que dans d'autres municipalités.

1890

Notre gestion financière permet d'offrir des services de base de qualité à nos citoyens, mais notre réalité fait en sorte qu'on ne peut pas se permettre beaucoup d'extras. Comme je le nomme souvent à mes collègues directeurs, un kilomètre d'asphalte à St-Sébastien, ça coûte le même prix qu'un kilomètre d'asphalte dans une municipalité qui a une plus grande population, une plus grande richesse foncière. La différence, bien, on a moins de citoyens puis moins de richesse pour payer le même kilomètre d'asphalte.

1895

Donc, les retombées économiques du projet du parc éolien pourront évidemment diversifier nos sources de revenus et nous permettent de réinvestir dans les services aux citoyens. Les

1900

retombées économiques de ces redevances vont nous permettre la création de projets communautaires importants.

1905 Monsieur Lachance à Saint-Robert nous fait un bel exemple de ça aussi. Donc, au-delà de nos obligations municipales, bien, ça nous permet d'améliorer nos infrastructures sportives, de diversifier notre offre de services culturels, communautaires, d'augmenter notre nombre de livres dans la bibliothèque municipale, d'améliorer notre terrain de balle, de bonifier notre surfaceuse pour notre aréna, notre glace réfrigérée, donc c'est toutes des petites choses qu'on pourrait à ce moment-là mettre en place.

1910 Étant donné cette situation, donc la municipalité de St-Sébastien est d'avis que le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière représente d'importantes retombées et qu'il n'impactera pas négativement notre territoire. Les élus de St-Sébastien ont donc choisi d'adhérer unanimement à ce projet de parc éolien par résolution.

1915 Donc, merci, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire de m'avoir accordé ce temps pour partager la position de la municipalité de St-Sébastien, mais aussi ma position de gestionnaire, de citoyenne et de propriétaire.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

LE COMMISSAIRE :

1925 Merci. Madame, je viens avec les mêmes questions. Est-ce qu'il y a eu un peu de participation au conseil municipal au moment de la résolution? Est-ce qu'il y a eu des citoyens qui se sont présentés? Est-ce que vous avez eu vent de (coupure sonore).

1930 **Mme NADIA CLOUTIER :**

(Coupure sonore) dans le même sens que mes autres collègues municipaux. Dans le milieu municipal, quand quelque chose accroche, on le sait... on le sait rapidement, les gens se présentent,

1935

sinon, bien, il n'y a pas affluence aux conseils municipaux, donc il n'y a pas eu aucune manifestation de citoyens à cet effet-là.

LE COMMISSAIRE :

1940

Puis est-ce que vous avez tenu des consultations particulières avec la population avant de signifier votre engagement?

Mme NADIA CLOUTIER :

1945

(Coupure sonore) directement ciblées sur notre territoire, non. C'est sûr qu'on a tous fait un peu la promotion quand la MRC faisait des consultations, on faisait la promotion de ça, mais directement ciblées à notre communauté, sur notre territoire, non.

LE PRÉSIDENT :

1950

Je vais vous poser une question. Là, vous donnez un appui au projet?

Mme NADIA CLOUTIER :

1955

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1960

Pour donner votre appui au projet, est-ce que ça demande un mandat que vous recevez de vos mandants, par exemple, pour dire, nous vous appuyons, pour qu'on voie que, bien oui, si ce projet-là arrive dans votre milieu, il y aura quand même un consentement de vos populations. Est-ce que ça prend que vous receviez un mandat de votre...

Mme NADIA CLOUTIER :

1965

Bien, j'ai envie de vous dire, puis là je le dis... dans une structure municipale, les élus qui sont là sont élus par la population. Ils représentent donc la population. Donc, à partir du moment où ils prennent une décision et elle est adoptée par résolution, bien, comme ils sont des élus, ils

représentent la population, donc cette résolution-là représente les citoyens de St-Sébastien, dans mon cas.

1970

Donc, à partir du moment où, oui, ils ont donné le mandat, ils appuyaient le projet, bien, force est de croire que la population est derrière.

LE PRÉSIDENT :

1975

C'est bon, ça répond à ma question.

Mme NADIA CLOUTIER :

1980

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, bonne soirée.

1985

M. ALEXANDRE FOURNIER

LE PRÉSIDENT :

Alexandre Fournier. Bonsoir!

M. ALEXANDRE FOURNIER:

1995

Bonjour, Monsieur le Président. Alexandre Fournier, directeur des opérations chez Services éoliens Énerdeck. Nous avons préparé un mémoire et j'aimerais ça vous le résumer.

2000

Monsieur le Président de la commission, à titre de directeur des opérations chez Services éoliens Énerdeck, je souhaite vous partager notre appui, je souhaite vous partager notre appui au projet de parc éolien de la Haute-Chaudière.

2005

Ayant pignon sur rue dans le secteur éolien dans la région, nous offrons, avec la collaboration d'une douzaine de techniciens certifiés et qualifiés, les services de maintenance et de support auprès des entreprises et promoteurs éoliens présents dans la région, voire dans la province de Québec.

2010

Nous élargirons nos services, pour la saison 2025, à la réparation des pales en fibre de verre. Ainsi, prévu pour le début de la période estivale 2025, nous serons détenteurs d'une licence RBQ qui nous permettra de diversifier davantage notre offre de services et aider Haute-Chaudière dans la construction.

2015

Selon nous, ce projet respecte pleinement les réalités de notre région. Il permettra d'ailleurs une diversification économique importante pour nos entreprises. Par cette lettre, nous souhaitons donc vous faire part du fort engagement des promoteurs envers les fournisseurs québécois.

2020

Comme vous pouvez le constater dans la documentation du projet, le parc éolien de la Haute-Chaudière prévoit l'installation de 20 éoliennes, d'un poste électrique, d'un réseau de câbles souterrains, d'un bâtiment de service, ainsi que de mâts de mesure de vent permanente.

2025

Une fois en service, il sera en mesure de produire suffisamment d'électricité pour alimenter environ 18 700 foyers québécois.

Sa réalisation, en partenariat égalitaire entre la compagnie EDF et la MRC du Granit, nécessitera un investissement de plus de 400 M\$ et créera près de 150 emplois dans la phase de construction.

2030

Pour notre entreprise, ce parc éolien constitue donc une opportunité exceptionnelle qui, en plus de contribuer activement à la transition énergétique du Québec, génèrera également des retombées économiques importantes pour les entreprises d'ici, telles que la mobilisation du personnel à notre emploi dans la région et la participation au rythme de vie, voire à l'économie de la région.

2035

Nous pourrions d'ailleurs utiliser ces retombées pour développer notre entreprise ainsi que l'expertise québécoise dans le secteur énergétique.

Je suis donc fermement convaincu de l'importance du projet éolien de Haute-Chaudière et je tiens à réitérer notre soutien à celui-ci.

2040 Veuillez recevoir, Monsieur le Président de la commission, mes salutations cordiales.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2045 **LE COMMISSAIRE :**

2050 Merci. Je vais aller à une question à monsieur Dagenais pour comprendre. Le 150 emplois en période de construction, c'est un 150 emplois, comme par année ou on estime qu'il y aura des effectifs très variables selon les années, qui totaliseront, mettons après les deux années de constructions – c'est à peu près deux ans – oui, les deux années de construction, 150 emplois?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2055 Oui. En fait, les 150 emplois, c'est comme une moyenne, là. Évidemment, pendant la saison d'hiver, il n'y a pas de construction, donc il n'y aura pas d'employés, mais au pic de la construction, quand il y a vraiment... surtout pour un projet comme celui-ci où la saison de construction est quand même condensée, on parle d'automne 2025 à fin d'année 2026, donc moins qu'un an et demi, dans ce contexte-là, ça se pourrait que les emplois dépassent le 150 momentanément, là, quand il y a plusieurs corps de métier et activités qui vont devoir se faire en parallèle.

2060 **LE COMMISSAIRE :**

2065 Donc, une fois que le débroussaillage – résumons-le comme ça – la phase d'aménagement va être complétée, le nombre d'employés va augmenter probablement pour le transport, le montage, le filage et toutes ces questions-là?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2070 Exactement. On pourrait atteindre le 200 travailleurs simultanément dans le pic de la construction.

LE COMMISSAIRE :

2075 Dans quelques mois.

M. JÉRÔME DAGENAI :

Exactement.

2080 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Puis quand vous dites quatre, cinq emplois permanents, est-ce que c'est quatre, cinq nouveaux emplois ou ceux qui travaillent déjà au parc actuel dans la MRC sont suffisants pour remplir ces quatre, cinq emplois permanents?

2085 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

2090 Ce serait pour venir bonifier l'offre de technicien, dans le fond, les 120 mégawatts qui sont appelés à être mis en service nécessitent quatre, cinq nouveaux emplois afin d'assurer l'opération et la maintenance.

LE COMMISSAIRE :

2095 Et ce serait donc la même équipe qui serait plus grande qui s'occuperait des trois parcs?

M. JÉRÔME DAGENAI :

Possiblement.

2100

LE COMMISSAIRE :

Possiblement.

2105 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

2110 Pour, en fait, pour le début de l'opération, comment le contrat avec les turbiniers fonctionne, c'est que l'opération est assurée par lui, comme une forme de garantie pour les quelques premières années, puis ensuite de ça, c'est repris par l'opérateur qui va être choisi par le parc éolien à la fin du contrat de service.

LE COMMISSAIRE :

2115 Parfait. Une dernière question, est-ce que vous avez fait une étude économique du projet – effets directs, effets indirects, retombées fiscales, parafiscales ou autres de ces éléments –, est-ce que ça fait partie des documents que vous nous avez déposés avant le début de cette séance?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2120 Le document qu'on a déposé, c'est un résumé du plan de financement, mais on peut peut-être partager une diapositive qui parle un peu plus des retombées directes et indirectes du projet éolien.

LE COMMISSAIRE :

2125 Ce serait apprécié, merci.

M. JÉRÔME DAGENAI :

2130 Oui, donc on voit ici les différentes retombées économiques directes. Évidemment, il y a la prise de participation de la MRC qui représente un morceau très important. Des redevances fermes de plus de 18 M\$ sur les 30 ans, qui sont divisées comme on voit, mais il y a aussi des redevances au niveau des propriétaires, des redevances au niveau des entreprises locales qui vont être appelées à fournir des biens et services.

2135 140 personnes à 200 personnes par moment qui doivent quand même être hébergées dans le milieu, qui doivent se nourrir dans le milieu, ça va créer des retombées intéressantes pour les fournisseurs de services d'hôtellerie, les fournisseurs de restauration, de soins, les entretiens de véhicules, les fournisseurs de carburant, et j'en passe, là. Les besoins sont importants, donc, pour un chantier comme celui-là.

2140 Puis, en plus, bien, on voit le type d'emploi qui est créé pendant la construction selon les différents corps de métier. Donc, déboisement, travaux civils, menuiserie, ferrailage, électriciens, arpenteurs. On n'a pas d'étude économique distincte qui vient quantifier tout ça, mais je pense que les différents témoignages de ce soir viennent un peu donner de la couleur, là, à quel genre de retombées on peut s'attendre.

LE COMMISSAIRE :

2150 Donc, vous dites que dans ce genre de projet, vous n'avez pas à évaluer ce genre de retombées économiques générales, selon les modèles statistiques de l'Institut de la statistique du Québec, par exemple.

M. JÉRÔME DAGENAI :

2155 Pas à ma connaissance, non.

LE COMMISSAIRE :

Parfait. Des questions, Monsieur le Président?

2160 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça va.

2165 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. Peut-être, il y a une question que je peux continuer à vous poser et vous la dirigerez s'il y a lieu. Donc, j'ai compris que la MRC et EDF étaient partenaires à 50 % d'une société en

2170 commandite par actions, c'est ça? Quand vous disiez société par actions tout à l'heure, société en commandite que vous vouliez dire par actions ou...?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2175 En fait, il y a un changement au registre des évaluations environnementales qui a été fait. L'entité juridique, sans vouloir trop rentrer dans les détails, c'est une société par actions maintenant. La société en commandite a cédé ses actifs, notamment le contrat d'achat en électricité d'Hydro-Québec à Parc éolien de la Haute-Chaudière incorporée, société par actions. C'est une réorganisation, mais ça ne change virtuellement rien au projet et à son impact.

2180 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, les deux partenaires ont chacun 50 % des actions.

M. JÉRÔME DAGENAI :

2185 Exactement.

LE COMMISSAIRE :

2190 Les deux partenaires doivent faire 50 % des investissements?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2195 Oui.

LE COMMISSAIRE :

Donc la MRC devra faire sur 440 M\$ un investissement de 220 M\$?

2200 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

2205 En fait, comment ça fonctionne, c'est un financement bancaire sans recours. C'est comme ça que les projets de grandes infrastructures sont financés. Donc, chaque partenaire est tenu d'apporter son équité à la table. Par exemple, pour l'équité d'EDF, c'est à travers son bilan financier que l'équité du projet est amenée, puis il y a une portion dettes aussi, prêt de construction et dette à long terme qui est contractée au niveau de la société de projet. Donc, c'est Parc éolien de la Haute-Chaudière incorporée qui contracte la dette, puis la dette est remboursée avec les revenus d'opération. Tout ça est prévu dans le montage financier.

2210 Donc, au niveau de la MRC, c'est par règlement d'emprunt que les fonds d'équité sont mobilisés, puis au niveau de l'équilibre entre équité et dette, on parle d'à peu près 15 à 30 % équité pour 85 à 70 % dette, là, dépendamment de combien il y a d'équité.

2215 **LE COMMISSAIRE :**

Je comprends. Donc, on n'a jamais... personne n'a jamais avancé tout cet argent, finalement. C'est ce que je comprends?

2220 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Dans quel sens?

2225 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, il y a une garantie d'emprunt? Par exemple, la MRC est allée chercher une garantie d'emprunt, si je ne me trompe pas, de 59 M\$. C'est si je ne me trompe pas, là. Les chiffres, des fois, c'est... je suis correct, O.K. Merci, Madame Cloutier. Donc, de 59 M\$, ils ont 220 M\$ à assurer pour la construction, c'est ce que j'ai compris?

2230 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

En fait, c'est...

LE COMMISSAIRE :

2235

Il y a une dette qui va être...

M. JÉRÔME DAGENAI :

2240

... 15 %, 15 à 30 % de l'équité... 50 % de l'équité qui est 15 à 30 %, plutôt. Donc, ce n'est pas le 220 M\$, c'est vraiment au niveau de l'entité de projet que la dette est contractée.

LE COMMISSAIRE :

2245

C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

2250

S'il vous plaît, vous pouvez préciser votre nom?

LE COMMISSAIRE :

Je pense que votre micro n'est pas ouvert.

2255

M. FRANÇOIS LAPOINTE :

2260

Alors, François Lapointe pour la MRC. La mise de fonds des deux partenaires ensemble est évaluée à peu près à 60 M\$, les deux ensemble, sur le total du projet. La balance va être financée à même une institution financière par les actifs qui vont être pris en garantie par l'institution financière dans le projet Haute-Chaudière incorporée.

LE COMMISSAIRE :

2265

Parfait. Et une fois qu'il y a des bénéfices, les bénéfices nets sont répartis entre les deux partenaires?

M. JÉRÔME DAGENAI :

Oui, c'est ça.

2270

LE COMMISSAIRE :

À 50-50.

2275

M. JÉRÔME DAGENAI :

À 50-50, exactement.

LE COMMISSAIRE :

2280

Parfait. Et les bénéfices nets qui reviennent à la MRC sont redistribués, lorsqu'il y en a, entre les 19 municipalités – je pense que les 19 sont participantes?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2285

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

2290

Entre les 19 municipalités de la MRC au prorata de leur assiette foncière – il y a un autre mot qui suit, là – richesse foncière uniformisée, c'est ça? Je ne me trompe pas?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2295

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2300

Selon les données de 2022, O.K. O.K., parfait. Et j'imagine que ces bénéfices-là, quand on embarque dans un élément comme ça, dans un investissement comme ça, on a une idée d'un

rendement qu'on est capable d'avoir, c'est un 9 % ou 19 %, je ne sais pas, est-ce qu'il y a un rendement particulier que vous avez évalué que devrait donner approximativement le parc sur les 30 ans?

2305 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Oui, bien c'est sûr qu'il y a un rendement qui est désiré, une fourchette de rendement qui est désirée par rapport à l'évolution des différents facteurs, macro, microéconomiques, là, les taux d'intérêt en sont un en particulier. Donc, tout ça est pris en compte avec la prise de risque que représente le projet éolien, puis on s'assure de rencontrer un taux de retour qui est suffisant pour couvrir cette prise de risque là, mais qui permet quand même d'avoir un prix d'électricité qui est compétitif dans quand même un marché qui est compétitif.

2310 **LE COMMISSAIRE :**

2315

Puis ça, c'est de l'ordre de combien en pourcentage, une « bracket », là?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2320 Ça dépend des projets, là, puis ça dépend, si on parle de taux de retour avant ou après effet de levier, là, mais ça va osciller entre 7 à 9 % ou plus, dépendamment, comme je vous dis, de plusieurs facteurs.

LE COMMISSAIRE :

2325

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

2330 Peut-être qu'on va essayer de clarifier un peu. Vous avez donné des montants, au fil de l'évolution de votre projet, qu'on essaie de comprendre. Par exemple, vous avez fait une première séance d'information publique sur le projet le 19 mai 2022 où vous avez parlé de construction de 17 à 28 éoliennes. Et à cette période-là, les montants que vous avez avancés, bien évidemment, il

2335 était question d'une capacité potentielle de 125 mégawatts pour le parc à cette époque et vous prévoyiez 5 700 \$ par mégawatt installé.

Bon. Donc, on voit que cela représente à peu près un versement annuel de 712 500 \$ pour la première année et plus de 21 M\$ sur la durée du projet, donc sur les 30 ans.

2340 Vous avez fait une deuxième séance le 15 juin 2023 à Frontenac et là, le montant est descendu à 3 500 \$ par mégawatt installé et on se retrouve, pour la première année, à 470 000 \$ et plus 19 M\$ sur la durée de vie du projet.

2345 Donc, on voit que ça commence... que ça descend, là. Et, lorsque vous avez déposé maintenant l'étude d'impact en décembre 2023, on a 20 éoliennes, 120 mégawatts et on se retrouve avec une somme annuelle de 3 500 \$ par mégawatt – indexée, bien sûr – aux municipalités qui accueillent les éoliennes, sur la durée de vie du parc.

2350 La Ville de Mégantic recevra un versement annuel de 30 000 \$. Comment vous expliquez cette différence qu'on retrouve entre les montants au fil des rencontres que vous avez avec les municipalités?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2355 Oui, tout à fait. En fait, le contexte plus élargi, c'est qu'au moment de la présentation avant la soumission, il y avait deux appels d'offres qui étaient effectués en parallèle par Hydro-Québec : un appel d'offres, A/O 2021-01, qui était réservé à toutes sources d'énergie renouvelable et qui lui ne mandatait pas de paiement ferme. Donc, il n'y avait pas de dollars par mégawatt qui étaient mandatés ou inscrits ou demandés dans cet appel d'offres là, mais les projets éoliens étaient éligibles à y participer. Puis il y avait aussi un appel d'offres, A/O 2021-02, qui lui étant réservé à la filière éolienne, intégrait le concept de redevances fermes à la hauteur de 5 700 \$ du mégawatt.

2365 Donc nous, aux premières présentations du projet, parce que le projet a ultimement été soumis dans les deux appels d'offres sans savoir dans quel appel d'offres il allait être retenu, le projet a présenté l'éventualité de 5 700 \$ du mégawatt si l'appel d'offres était retenu... si le projet était retenu à l'appel d'offres strictement réservé à l'éolien.

2370

Par contre, pour améliorer la compétitivité du projet et les chances de rétention avec un projet qui avait été malheureusement pas retenu en 2014, on voulait mettre toutes les chances de notre côté avec la MRC, de voir un projet être réalisé, mais pour l'appel d'offres 2021, au lieu de ne pas mettre de redevances à... parce que ce n'était pas exigé aux termes de l'appel d'offres, on a décidé de mettre 3 500 \$ du mégawatt pour venir rattraper un peu, au niveau des redevances, là, ce qui était exigé à l'appel d'offres A/O 2021-02.

2375

Donc, le prix de soumission entre les deux était différent, en partie en raison de ce fait-là, mais c'est la variante du projet dans l'appel d'offres 2021-01 qui a été retenue, donc celle avec les redevances qui sont présentées de 3 500 \$ du mégawatt et 30 000 \$ pour le poste électrique, étant donné que Lac-Mégantic ne recevait pas d'éoliennes, c'est une contribution qui sort du cadre de ce que Hydro-Québec demande dans ses appels d'offres, qu'on est venu bonifier aussi.

2380

LE PRÉSIDENT :

2385

Donc, il y avait eu deux appels d'offres séparés. Est-ce que, quand vous avez rencontré les citoyens, vous avez présenté les deux scénarios aux citoyens pour leur expliquer ce qui pourrait arriver?

2390

M. JÉRÔME DAGENAI :

On présentait des redevances jusqu'à 5 700 \$ du mégawatt. Évidemment, de notre perspective, le fait qu'on ait déjà bonifié les redevances qui étaient prévues d'être zéro aux termes des exigences de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, on pense que c'est déjà un bon bout de chemin.

2395

LE PRÉSIDENT :

Peut-être à Hydro-Québec, on voudrait savoir c'est quoi les exigences de l'appel d'offres sur ce qui concerne les retombées locales. Est-ce qu'il y a des exigences particulières, est-ce que vous accordez quelque chose aux partenaires?

M. PAUL GRÉGOIRE :

2400

Monsieur le Président, les exigences sont de respecter un cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes sur les terres des citoyens, qui définit les montants à payer. Et dans l'appel d'offres 2021-02, il y avait une exigence du 5 700 \$ par mégawattheure, exigence qui ne se retrouvait pas dans l'autre appel d'offres, 2021-01, et il n'y avait aucune exigence de paiement.

2405

LE PRÉSIDENT :

Juste donner votre nom pour la transcription?

2410

M. PAUL GRÉGOIRE :

Paul Grégoire, Hydro-Québec.

LE COMMISSAIRE :

2415

Et pourquoi l'appel d'offres énergies renouvelables et l'appel d'offres pour des projets spécifiquement éoliens n'ont pas les mêmes critères, les mêmes exigences?

M. PAUL GRÉGOIRE :

2420

Monsieur le Commissaire, il y avait deux décrets différents qui avaient été émis par le gouvernement, un qui était pour le 480 mégawatts, toutes sources d'énergie. Ça incluait de l'énergie hydroélectrique de grande puissance, ça incluait de l'hydroélectricité de petite puissance, du solaire, de la biomasse et de l'éolien. Donc, on n'a pas inclus d'exigences spécifiques à chacun. C'est pour ça qu'il n'y avait pas l'exigence du 3 500 \$, mais on disait que si c'était un projet éolien, il devait y avoir des retombées, selon le cadre de référence.

2425

LE COMMISSAIRE :

2430

Même si l'appel d'offres n'en faisait pas état, n'est-ce pas?

M. PAUL GRÉGOIRE :

L'appel d'offres...

2435

LE COMMISSAIRE :

L'appel d'offres pour des énergies renouvelables.

2440

M. PAUL GRÉGOIRE :

L'appel d'offres renouvelable donnait une exigence pour les... de respecter le cadre de référence pour les projets éoliens.

2445

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, l'exigence était la même pour les projets éoliens dans l'appel d'offres de 2021-01 et 2021-02?

2450

M. PAUL GRÉGOIRE :

Pour le cadre de référence, c'est exact, mais pour ce qui est du paiement au milieu local, au partenaire, l'appel d'offres renouvelables toutes sources n'avait pas d'exigence, alors que celui qui était éolien seulement avait l'exigence de 5 700 \$ par mégawattheure.

2455

LE COMMISSAIRE :

O.K. Donc, il n'était pas tenu de suivre, si c'était un parc éolien, de suivre le cadre de référence?

2460

M. PAUL GRÉGOIRE :

C'est deux choses différentes. Il y a le cadre de référence qui s'applique aux deux appels d'offres, Monsieur le Commissaire, et il y a aussi les paiements au partenaire, au milieu local, qui

2465 sont, dans l'éolien, de 5 700 \$ indexables par mégawatt et pour l'appel toutes sources, il n'y avait pas de montant spécifié.

Donc, on s'est retrouvé avec le fait qu'EDF, dans ce cas-ci, a donné un montant qu'il n'était pas obligé pour favoriser son projet.

2470

LE COMMISSAIRE :

Je comprends, merci.

2475

M. PAUL GRÉGOIRE :

Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

2480

Est-ce qu'il y avait aussi des exigences en termes de contenu, on va dire régional ou québécois, dans les exigences que vous faites dans les appels d'offres?

M. PAUL GRÉGOIRE :

2485

Il y a des exigences de contenu québécois qui nous permettent de nous assurer de certaines retombées économiques au Québec. Il y a des exigences minimales et il y avait une bonification dans la grille de sélection pour favoriser un maximum de retombées économiques.

LE PRÉSIDENT :

2490

Alors, merci.

M. PAUL GRÉGOIRE :

2495

Bienvenue.

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD

(par visioconférence)

2500

LE PRÉSIDENT :

On voudrait inviter, il y a quelqu'un qui est en ligne et qui nous attend, Janie Vachon-Robillard.
2505 Est-ce que Janie Vachon-Robillard est en ligne? Alors, pendant qu'elle se prépare, je voudrais inviter Robert Jolin en attendant que Janie Vachon-Robillard soit là.

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

2510

Je suis en ligne.

LE PRÉSIDENT :

Ah, vous êtes déjà en ligne. Oui, on vous écoute. Bonsoir, bienvenue.

2515

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

Bonsoir. Je m'excuse, on m'avait dit que je passerais beaucoup plus tard, donc je ne suis pas
2520 préparée et j'ai un enfant derrière moi. Alors, si vous voulez passer la personne qui est en présence puis me passer après, ce serait parfait.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait. Donc, préparez-vous. Après monsieur Robert Jolin, vous allez intervenir. Merci.

2525

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

Parfait, merci.

2530

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie.

M. ROBERT JOLIN

2535 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Jolin.

2540 **M. ROBERT JOLIN :**

Bonjour, Monsieur le Président. Robert Jolin de Saint-Robert-Bellarmin, je représente les chasseurs pour dire comment que ça s'est passé, puis comment que ça fonctionne durant la chasse.

2545 C'est que les chasseurs ont rencontré EDF, bien, Saint-Laurent dans le temps, pour savoir comment ça marchait, puis ils ont fermé le chantier les deux semaines de la chasse à l'original pour que les chasseurs puissent chasser en paix, qu'il n'y ait pas de travaux durant la construction. Et le résultat a été très bon. Le pourcentage de récolte a été de 90 % d'originaux abattus.

2550 Et ensuite de ça, à tous les ans on a des suivis de... on est trois portions dans... je suis dans le Club de chasse, on a trois secteurs et Saint-Robert fait partie d'un secteur et la moyenne d'originaux qui se tuent est égale sur les trois. Ça fait que les éoliennes ne dérangent pas la chasse, autrement dit.

2555 **LE COMMISSAIRE :**

Merci. Puis est-ce que vous avez parlé de chasse dans le cadre du projet actuel?

2560 **M. ROBERT JOLIN :**

Non, je n'ai pas eu de... et je fais partie du comité de liaison du projet de Saint-Robert.

LE COMMISSAIRE :

2565 O.K. Est-ce qu'il y a quelqu'un de la chasse qui fait partie du comité de suivi du projet de la Haute-Chaudière, Monsieur Dagenais?

M. JÉRÔME DAGENAIS :

2570 Oui, il y a un siège qui est réservé aux activités récréotouristiques comme la chasse.

LE COMMISSAIRE :

2575 C'est bon pour moi.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon? Merci beaucoup pour votre témoignage.

2580 **LE COMMISSAIRE :**

Merci, Monsieur.

2585

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD
(par visioconférence)

LE PRÉSIDENT :

2590

Alors, si Janie Vachon-Robillard est prête, est connectée? C'est bon, on vous écoute.

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

2595

Oui, je suis connectée.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

2600

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

Alors, pardonnez mon intervention différée, on m'avait dit qu'on m'appellerait avant, donc, je veux dire, j'étais prise par surprise.

2605

LE PRÉSIDENT :

Pas de problème.

2610

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:

Alors, j'ai une question au niveau de la consultation des citoyens dans les différentes municipalités touchées. Alors, pardon, je retrouve mon intervention, ça ne sera pas très long.

2615

Selon ma compréhension, toutes les municipalités de la MRC, les citoyens... dans toutes les municipalités, les citoyens n'ont pas reçu un avis à leur domicile ou bien par courriel ou par texto, parce que, des fois, il y a des alertes municipales qui sont par texto, afin d'être invités aux séances d'information publiques ou aux séances du conseil des maires ou du conseil municipal où il y aurait des résolutions prises en faveur des projets... du projet éolien.

2620

Et je suis surprise et pas en accord avec la position de la conseillère qu'on a entendue un petit peu plus précédemment, qui a stipulé que les élus, étant donné qu'ils sont élus par la population, représentent la population et que puisque ça a été adopté par résolution par les élus, cette résolution représente l'opinion des citoyens de St-Sébastien, pour donner l'exemple qu'elle nous apportait, et que force est de croire que la population est derrière cette résolution-là.

2625

Selon moi, c'est la responsabilité du conseil municipal et de l'administration municipale de s'assurer que les citoyens sont au courant du projet et qu'ils sont réellement invités à se prononcer. On est dans un monde où il y a énormément d'information, où on pourrait s'impliquer à plein de niveaux et les citoyens ne sont pas nécessairement habitués de participer au conseil municipal.

2630

2635

Les séances de conseil municipal sont faites de façon à ce que les citoyens ne comprennent pas toujours ce qui est là, ce n'est pas intéressant, ça fait que c'est difficile, par exemple pour des mères de famille qui travaillent, qui ont les enfants le soir, de vraiment s'intéresser puis de prendre le temps dans leur vie d'être là à chaque séance de conseil pour ne pas manquer quelque chose d'important.

2640

Alors, moi, comme citoyenne, quand il y a un projet comme ça qui arrive, je trouve ça important d'être... que ma municipalité ait fait un effort pour venir me dire : eh, il y a un projet qui va avoir lieu puis on aimerait avoir votre opinion là-dessus.

2645

Et, compte tenu que je n'ai pas l'impression que dans le projet c'est ce qui s'est passé, je ne serais pas d'accord avec la position de la conseillère plus tôt qui dit que nécessairement, la résolution du conseil municipal représente l'opinion des citoyens. Moi, dans ma région, si on a été alertés qu'il y avait un projet éolien, c'est parce que j'avais une amie qui, sur ses terres, a été approchée par le promoteur et qu'on a su de cette façon-là, et que là, on a pu s'assurer d'être présents au conseil municipal et tout ça, mais ça aurait pu passer comme en dessous de la couverture, sans qu'on s'en rende compte.

2650

Est-ce que c'est ce qui s'est passé pour les gens des différentes municipalités? Moi, c'est une question qui me préoccupe.

2655

Alors, ça, c'était ma première intervention et question, et j'aimerais qu'à cet effet, il y ait plus de preuves données par les élus ou les municipalités qu'ils ont vraiment eu un effort de fait pour que tout le monde soit au courant et tout le monde soit vraiment invité à donner son opinion là-dessus.

Est-ce que je peux y aller avec une deuxième intervention maintenant?

2660

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous pouvez aller avec votre deuxième intervention, on va diriger alors vos questions après à qui de droit. Allez-y pour votre deuxième intervention.

2665 **Mme JANIE VACHON-ROBILLARD:**

O.K. L'autre chose que j'aimerais poser comme question, et c'est en même temps une opinion, là, je voudrais savoir si le plan d'affaires de la compagnie ERG, que j'ai compris qui appartenait, dans le fond, à la MRC, et qui est la partenaire à 50-50 avec EDF, est-ce que le plan d'affaires de cette nouvelle entité-là a été présenté aux citoyens?

2670 Et quand on parle des retombées locales et qu'on parle qu'il y a, je ne sais plus combien de millions sur les 30 ans du projet, pour moi, comme citoyenne, ça ne veut rien dire. Je n'ai pas de repère pour mettre ça dans la balance et j'aimerais que les retombées locales soient présentées
2675 plutôt en pourcentage du budget annuel de ma municipalité. Par année, les retombées du projet éolien vont donner combien? Est-ce que ça va représenter 2 % du budget annuel de la municipalité ou ça va en représenter 30 %?

2680 Et j'aimerais aussi, comme citoyenne impliquée dans un projet éolien, qu'il y ait une façon de me consulter pour savoir, bien, si on va de l'avant avec ce projet-là, à quoi vont servir ces sous-là. Et qu'on me consulte sur l'intérêt que j'ai par rapport aux différents projets, tu sais, que je me sente impliquée et que j'aie le goût, moi aussi, que ce projet-là éolien arrive dans ma municipalité parce que je sais qu'il va servir à des projets qui me tiennent à cœur, ou je vais considérer que les risques par rapport à la qualité de vie, les impacts sur le paysage – ça m'a touchée beaucoup quand j'ai
2685 entendu un des requérants parler de la nuit, de ce que ça aurait l'air quand on regarde les étoiles ou la situation la nuit – tu sais, ça se pourrait que le 1 %, mettons – je donne un chiffre dans le vide –, mais mettons que le 1 % du budget municipal que ça représente, que je me dise, bien, écoutez, moi je m'en fous de ce 1 % là, je préfère payer un petit peu plus de taxes puis voir les étoiles la nuit sans être dérangée par des balises lumineuses.

2690 Je pense que c'est un exercice de choix éclairé que les citoyens devraient être amenés à faire, qu'on mette à dans la balance vraiment les retombées locales, elles vont servir à quoi versus c'est quoi lies différents impacts pour la population puis qu'après ça, les citoyens soient invités à se prononcer là-dessus.

2695 Et je terminerais mon intervention en vous disant aujourd'hui que si je participe, même si je viens d'une autre région, c'est que, comme citoyenne qui a été sensibilisée au projet éolien parce qu'il y avait un projet proposé dans ma région, ça m'a pris énormément de temps – ça fait deux ans

2700 que je m'intéresse au sujet, que je m'informe et c'est grâce à ça que je me sens assez compétente pour écouter un projet comme celui-là, comprendre les répercussions puis être capable de venir intervenir au BAPE.

2705 Je ne pense pas que si ce BAPE-là était arrivé vraiment vite après le moment où le projet éolien aurait été présenté dans ma région, j'aurais été capable de participer, de poser des questions puis de vraiment faire valoir mon opinion, parce que je ne l'aurais pas trouvée légitime.

2710 Mais là, comme ça fait deux ans que je m'informe là-dessus intensivement, je vous dirais, je me sens légitime de venir partager et j'ai envie de le faire, comme par solidarité pour les citoyens de la région qui, peut-être, n'auront pas eu la chance de sentir qu'ils sont assez informés sur le sujet pour vraiment donner leur opinion, et c'est quelque chose qui me préoccupe, ça, dans la façon dont on considère que les citoyens ont été vraiment consultés et ont pu donner leur opinion.

2715 On ne peut pas donner notre opinion quand on ne connaît rien de comment ça se passe puis qu'on n'a pas eu vraiment le temps de s'informer comme il faut et que les élus n'ont pas fait un effort pour nous impliquer dans ces discussions-là depuis le début, puis qu'on voit les choses venir.

Donc, voilà les préoccupations dont je voulais vous faire part.

LE PRÉSIDENT :

2720 Merci pour vos deux préoccupations. Alors, je vais me tourner vers la MRC et les municipalités. Effectivement, on voit quand même que dans l'étude d'impact qui a été donnée, on voit que d'octobre 2021 à mai 2022, il y a eu dix rencontres qui ont été effectuées.

2725 On voudrait savoir, comment est-ce que vous avez consulté votre monde, votre population concernant l'opportunité d'un nouveau contrat avec... d'un nouveau partenariat avec EDF Renouvelables dans le cadre de ce projet-là, avant la signature du partenariat et avant le dépôt du projet? Comment est-ce que vous les avez consultés et quelles sont les démarches que vous avez menées?

2730 Quand je parle de consultation, je ne parle pas seulement d'une démarche d'information, mais de réels échanges avec les gens pour prendre avis, prendre consultation auprès de ces

personnes-là. Comment est-ce que vous l'avez fait, à quel moment ça a été fait dans cette période et qu'est-ce que ça a donné.

2735

M. PATRICE GAGNÉ :

Oui, Monsieur le Président, je passerais la parole à madame Sonia Cloutier, directrice générale de la MRC du Granit.

2740

LE COMMISSAIRE :

Madame Cloutier?

2745

Mme SONIA CLOUTIER :

Bonjour, Monsieur le Président. On en a parlé tantôt, les séances d'information publiques, on a aussi un événement au mois d'avril, mai 2024 qu'on appelle la semaine de la transition énergétique, qui a été un événement organisé par la Chambre de commerce de la région de Lac-Mégantic, qui invitait toute la population.

2750

Il est passé, à cet événement-là, puis c'était des kiosques qui étaient installés, ça fait qu'on en a profité, en fait, pour inviter l'équipe d'EDF avec une éolienne sur place pour – une petite, pas une grande – pour susciter l'intérêt de la population.

2755

On a quand même près de 1 900 personnes qui sont passées durant cette fin de semaine là, qui ont pu poser différentes questions, et on n'a pas eu aucune... aucun commentaire, mais quand même suscité de l'intérêt de plusieurs citoyens parce que, vous savez, du côté de la MRC du Granit, les citoyens, bien, depuis 2009 qu'ils entendent parler des éoliennes. Ça fait que les élus, les citoyens, la population, nos entreprises ont quand même développé des expertises puis comprennent les enjeux, les sensibilités aussi qu'il peut y avoir dans des projets comme ça.

2760

On a 19 municipalités sur notre territoire, ça fait que 19 municipalités avec un préfet élu, ça nous fait 134 élus du côté de la MRC du Granit qui représentent la population. La majorité des conseils municipaux, oui, c'est vrai, ce n'est pas très populaire, mais il y a quand même

2765

régulièrement des citoyens qui se déplacent pour aller dans nos municipalités dans les conseils municipaux.

2770 Et je vous dirais qu'à la MRC du Granit, on a quand même régulièrement, là, je vois même dans la salle des citoyens qui viennent nous voir, ça fait que souvent, les citoyens, quand il y a des enjeux, ils viennent nous les partager puis on explique les projets.

2775 Puis les séances, il y a des ordres du jour qui sont transmis une semaine avant. Puis quand il y a des infos à donner, par exemple sur des consultations ou que les municipalités embarquent dans des projets, bien, il y a des « posts » Facebook, il y a des communications.

2780 On a mis sur le site Haute-Chaudière, là, on va mettre sur le site, puis on vous a transmis, en fait, toutes les communications qui sont sorties des hebdomadaires locaux depuis 2014, puis j'ai envie de vous dire récemment, là, dans les deux, trois dernières années, il y a eu beaucoup, beaucoup d'hebdomadaires locaux, puis nous, on appelle ça *L'Écho de Frontenac* puis *L'Éclaireur le Progrès*, ces journaux-là, c'est des journaux qui sont vraiment très lus par notre population.

2785 Ça fait que dans ces journaux-là, on met de la... bien, pas de la promotion, mais l'identification de projets. On donne des informations aussi. Le projet, tantôt, de Saint-Robert, on en a parlé. C'est un projet qui est là, qui est implanté depuis 2014, ça fait 10 ans, puis régulièrement il y a des communications qui sont mises à l'intérieur pour sensibiliser la population sur nos différents projets éoliens.

2790 On l'a dit tantôt, c'est quand même 134 élus qui rencontrent des citoyens, pas juste au conseil municipal, mais à l'épicerie, au dépanneur, peu importe, ils sont accessibles quand la population a des questions en lien avec les éoliennes.

LE PRÉSIDENT :

2795 (Coupure sonore).

Mme SONIA CLOUTIER :

2800 Le kiosque qu'on a fait, c'est durant la semaine de la transition énergétique, puis il est passé
près de 1 900 personnes, citoyens, majoritairement de la MRC du Granit, de nos 19 municipalités.
En fait, il est passé 1 873 citoyens, puis ces citoyens-là pouvaient poser des questions puis on les
a croisés, on était là. L'équipe d'EDF était là. Puis ils nous connaissent, les citoyens, ça fait qu'ils
étaient en mesure de pouvoir demander, s'ils avaient des informations, interrogations. La majorité
des citoyens était plus en mode : c'est quand est-ce que ça va se faire? C'est quand est-ce que ça
2805 va arriver?

LE PRÉSIDENT :

2810 (Coupure sonore) que ça suggère, est-ce qu'il y a des cas formels où le citoyen peut être
invité, on discute du projet (coupure sonore). Et si, éventuellement, il y a eu des changements, on
pourrait une fois encore lui soumettre ces changements-là pour prendre avis auprès de la
population. Est-ce qu'il y a de ce cadre-là? En d'autres termes, qu'est-ce que vous répondez à la
citoyenne qui, tout à l'heure, a dit qu'elle avait envie de participer, elle?

2815 **Mme SONIA CLOUTIER :**

2820 Les réunions de conseils, elles sont publiques. L'ordre du jour est publié, ils ont des
paramètres, là, c'est sept jours avant la tenue des séances de conseil municipal publiques, ça fait
que si la citoyenne a des informations à demander en lien avec la résolution puis les sujets qui sont
traités sur l'ordre du jour des municipalités, sept jours avant, elles sont affichées publiquement.
C'est une obligation municipale, puis même chose pour le conseil des maires, sept jours avant,
c'est annoncé.

2825 Ça fait que les citoyens peuvent venir, puis il y a des périodes de questions. Toutes les
municipalités ont une période de questions, en fait, où est-ce qu'ils peuvent poser des questions à
leurs citoyens. Comme nous, à la MRC, on a une période de questions au début de la rencontre
puis à la fin de la rencontre. Chaque municipalité a sa façon de faire, mais les citoyens peuvent...
les rencontres, elles sont publiques.

2830

LE COMMISSAIRE :

2835 Vous faites, dans un document que vous nous avez transmis, la chronologie des rencontres qui ont eu lieu, vous mettez à chacune des rencontres : conseil des maires plus public; conseil des maires plus public. Pourquoi c'est « plus public »?

Mme SONIA CLOUTIER :

2840 Parce que des fois, il y a des ateliers de travail auxquels le public n'est pas invité, en fait. On appelle ça des huis clos, là, mais sinon, tout ce qui est là-dedans, le public était présent ou avait la possibilité d'être présent. Puis au conseil des maires, c'est régulier que le public est présent.

LE COMMISSAIRE :

2845 O.K., donc c'est comme ce que vous venez de nous dire. Le public a le droit d'être, donc vous écrivez plus public. Ce n'est pas parce qu'il y avait eu des informations particulières, d'invitations envoyées pour un atelier de discussions autour de la conception du projet éolien, par exemple.

Mme SONIA CLOUTIER :

2850 Non, ce n'est pas pour convoquer pour un atelier de discussions autour du sujet éolien, sauf une fois, en fait, on a fait une invitation ciblée aux directions générales des municipalités puis aux élus pour les renseigner sur le projet, pour qu'ils soient en mesure de donner les informations à leurs citoyens.

2855

LE COMMISSAIRE :

Merci.

2860

LE PRÉSIDENT :

(Coupure sonore) à monsieur Dagenais. En fait, c'est un effort de vulgarisation qu'on vous demande. Vous pouvez présenter vos retombées, combien de pourcentage ça représente dans le

2865 budget de la municipalité. Comment est-ce que vous vendriez ça, cette information-là, à vos citoyens?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2870 C'est un exercice qui pourrait être mené, là. Je pense – je vois François qui me regarde, là.

LE PRÉSIDENT :

J'ai quelqu'un qui veut venir au secours? Oui?

2875 **LE COMMISSAIRE :**

Venez au micro, par exemple, et donnez, s'il vous plaît, votre nom.

LE PRÉSIDENT :

2880 S'il vous plaît, venez au micro.

M. MICHEL OUELLET :

2885 Donc, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2890 Oui. Déclinez votre identité, s'il vous plaît, pour la transcription.

M. MICHEL OUELLET :

2895 Michel Ouellet, maire de la municipalité de Lac-Drolet. Ça fait que chez nous, on a fait le calcul, c'est-à-dire que la redevance – je précise qu'on a une municipalité où il n'y a pas d'éolienne. Ça fait qu'on ne reçoit que la plus petite rétribution.

Chez nous, l'année passée, on a reçu un montant de 75 880 \$, on a une population de 1 080 personnes, ça veut dire que ça fait 70,24 \$ par personne.

2900 Si je prends un foyer moyen, deux adultes, un enfant point quelque, qu'on devrait faire, ça veut dire que ça nous donne à peu près 220 \$ à 230 \$ de redevances par foyer et la taxe moyenne, chez nous, pour un foyer moyen, c'est 2 100 \$. Ça fait que donc, la réponse, c'est à peu près 10 % de réduction de taxes foncières pour une municipalité comme la nôtre.

2905 **LE COMMISSAIRE :**

Et votre budget annuel, il est de quel l'ordre?

2910 **M. MICHEL OUELLET :**

Deux millions quelques, quelque chose de même.

LE COMMISSAIRE :

2915 Deux millions quelques, O.K.

M. MICHEL OUELLET :

2920 Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le budget tu as des sources de revenus, qui est la taxation des citoyens et tu as des sources de revenus autres. Ça fait que si je regarde pour un citoyen chez nous, c'est à peu près 10 % de réduction de sa taxe foncière.

LE COMMISSAIRE :

2925 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2930 Merci. On revient à vous, oui, on parle de retombées, on voit les chiffres qui sont présentés, mais quels sont les risques pour les différents partenaires?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2935 Je vous dirais que les risques pour un projet dans le contexte sont évidemment bien analysés.
C'est un projet d'envergure, puis c'est pour ça que la présence du partenaire qui a de l'expérience
2940 puis qui représente l'industrie puis qui fait la conception du projet est pertinente, mais si on prend
un pas de recul, un projet où le prix d'achat d'électricité et la garantie d'achat d'électricité avec
Hydro-Québec est présente sur une durée de 30 ans, une fois que le projet est construit, c'est
vraisemblablement le risque d'opération qui reste. Puis ça, le risque d'opération, avec 35 ans
d'expérience en Amérique du Nord au niveau éolien, un promoteur comme EDF est plus qu'à
propos d'évaluer le risque.

2945 Comme je disais, c'est un projet que ça fait plus de 12 ans qui est en développement, les
mesures de vents sont prises, donc les facteurs de risque ont été pris en compte pour s'assurer
que le risque est contrôlé.

LE PRÉSIDENT :

Le risque financier, c'est ça?

2950 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2955 C'est sous contrôle?

M. JÉRÔME DAGENAI :

2960 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des effets fiscaux qui sont négatifs, qu'on peut anticiper ou que vous anticipez?

2965 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Est-ce que vous pouvez préciser par « effets fiscaux »?

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, en termes de fiscalité, telle que c'est défini dans les documents du ministère, du MAMH, est-ce que ça représente des risques dans le montage de votre projet pour vous?

2975 **M. JÉRÔME DAGENAI :**

Je vais passer la question à François Lapointe.

M. FRANÇOIS LAPOINTE :

2980 Monsieur le Président, François Lapointe. Alors, la modélisation du remboursement de la partie à risque des municipalités de la MRC a été faite de façon modulée pour pouvoir compenser ces risques, donc de création de réserve dans le temps, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'obligation jamais d'aller taxer des citoyens par rapport à une dette qui a été prise en égard au projet éolien. Ça a très bien fonctionné dans le projet du Granit.

2985 Quand on a modélisé les données, on a regardé quels étaient les différents facteurs de risque d'un projet semblable, puis à partir de ça, on a utilisé différentes variables pour se donner une idée de qu'est-ce que ça pourrait avoir l'air, puis d'établir un scénario qui pourrait être, qu'on appelle, très conservateur.

2990 On tient compte d'un taux d'intérêt défavorable, on tient compte de l'inflation qui est défavorable, on tient compte d'un coût de projet supérieur puis on a dit, quand on parle de retombées de l'ordre de 50 M\$ à 60 M\$, c'est un scénario très conservateur qu'on a utilisé, puis l'expérience dans les projets précédents nous montre que ça a été des bonnes variables qu'on a utilisées aussi, là.

2995 Donc, l'effet fiscal qu'on voulait faire disparaître, c'est vraiment, là, de ne pas jamais avoir... que la MRC n'ait jamais à taxer ses citoyens.

LE PRÉSIDENT :

3000

Merci. Merci. As-tu d'autres questions?

LE COMMISSAIRE :

3005

Peut-être, donc la gestion des revenus revient directement aux municipalités. La gestion des bénéfices...

M. FRANÇOIS LAPOINTE :

3010

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3015

... ça revient directement aux municipalités qui peuvent aller vers où elles veulent, une nouvelle bibliothèque ou...

M. FRANÇOIS LAPOINTE :

3020

Tout à fait. Tout à fait, et puis ce qu'on avait fait dans le premier projet éolien, on avait tenté de le mettre hors budget, donc permettre aux municipalités de réaliser des projets qui n'auraient pas été possibles sans aller taxer pour avoir des revenus. Donc, ça a permis à des municipalités – monsieur Nadeau en a parlé tout à l'heure à Saint-Robert – de faire des choses qu'ils n'auraient pas eu les moyens de faire à moins de lâcher leurs comptes de taxes vers le haut.

3025

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3030

Merci. Je pense qu'on a répondu quand même à la question posée par madame.

LE COMMISSAIRE :

3035 Le plus qu'on pouvait avoir comme réponse, oui.

LE PRÉSIDENT :

3040 C'est parfait.

Mme JULIE MORIN

3045 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Julie Morin? Bonsoir, bienvenue.

Mme JULIE MORIN:

3050 Bonsoir!

LE COMMISSAIRE :

3055 Bonsoir.

Mme JULIE MORIN:

3060 Le micro fonctionne, oui?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

3065 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3070 **Mme JULIE MORIN:**

Alors, je me présente, Julie Morin, je suis la mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, donc faisant partie prenante au projet.

3075 Alors, je souhaite, au nom du conseil municipal aujourd'hui, exprimer notre soutien au projet éolien Haute-Chaudière. J'ai déposé un mémoire aujourd'hui, je vais vous en lire quand même quelques éléments plus particuliers.

3080 Alors, tout d'abord, on souhaite rappeler que le projet est né de la volonté du gouvernement du Québec d'augmenter la production d'énergie éolienne dans la province et surtout de la volonté locale – et je pense que vous l'entendez aujourd'hui – de contribuer à la transition énergétique du Québec et de diversifier également les sources de revenus des municipalités locales et de renforcer la résilience sociale et énergétique de nos communautés.

3085 Par ce mémoire, nous souhaitons démontrer notre appui au projet et répondre aux éléments ciblés par le BAPE dans le cadre de cette consultation.

3090 Donc, au niveau des retombées économiques, je vais passer rapidement parce que je pense que tout le monde en a parlé grandement ce soir. Je vais par contre attirer votre attention sur le fait que le parc sera aussi une opportunité pour développer nos compétences locales au niveau de la formation, entre autres.

3095 Par exemple, le Cégep de Beauce-Appalaches, dont un des trois campus se trouve à Lac-Mégantic, a déjà offert une attestation d'études collégiales en maintenance d'éoliennes. Nous souhaitons réactiver cette formation.

Nous avons également sur notre territoire un centre de formation professionnelle qui est au fait du projet et qui est actuellement en train d'évaluer les opportunités relatives à des formations connexes qui pourraient être développées à moyen et long terme chez nous.

3100 Les retombées fiscales de ce projet ne sont pas négligeables. Je pense qu'on en a parlé aussi suffisamment ce soir, je vais passer assez rapidement. Par contre, peut-être pour répondre à la personne juste avant, il faut savoir que ces retombées autonomes, ces revenus autonomes sont importants pour nos municipalités – Lac-Mégantic en fait partie – ils nous permettent de développer de nouveaux projets.

3105 Je peux peut-être donner quelques chiffres, là. Je n'en ai pas autant que mon prédécesseur, le maire de Lac-Drolet, mais pour Lac-Mégantic, les projets actuels, donc on ne parle pas nécessairement du projet futur, mais ça donne pour Lac-Mégantic, un budget de 350 000 \$ en moyenne par année – ça dépend toujours du vent – et on a un budget, nous, d'environ 24 M\$.

3110 Et avec ces projets-là, ce qu'on a fait, c'est vraiment une réserve en environnement. On met une partie de nos redevances dans cette réserve en environnement et, annuellement, bien, ça nous permet, entre autres, d'ajouter des projets. Donc, l'ajout de bornes de recharge électrique, par exemple, pour les véhicules; l'octroi de subventions environnementales aux citoyens qui posent des gestes concrets pour réduire leur impact sur l'environnement. Je vous donne des exemples : achat de véhicules électriques, thermopompes, récupération d'eau de pluie, par exemple.

3115 Donc, on en parle au quotidien à nos citoyens. On le dit, là : grâce aux redevances d'éoliennes, on vous permet d'avoir accès à ces aides-là. Bientôt, on va créer un jardin communautaire, entre autres, avec ces sommes-là.

3120 Donc, on a confiance que l'avenir avec ce nouveau projet nous permettra, bien sûr, de bonifier ces projets-là.

3125 Au niveau du consentement de la population locale, je pense qu'il faut le dire, là, de manière très concrète, il y a eu effectivement des consultations publiques. Je pourrai peut-être répondre à des questions si vous le voulez. La Ville de Lac-Mégantic, c'est trois résolutions d'appui depuis 2022 que nous avons adoptées, au conseil municipal, de manière unanime et à chaque fois, en fait, les citoyens nous ont toujours donné des commentaires positifs à cet égard.

3130 Donc, pour nous, c'est une situation qui démontre clairement le projet, l'appui de la population locale.

3135

De manière plus large, il faut savoir que la Ville de Lac-Mégantic est fermement engagée dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques. Après la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013, notre communauté a décidé de se reconstruire en misant sur les énergies renouvelables pour faire un pied de nez aux énergies fossiles qui ont contaminé et détruit notre centre-ville.

3140

Ainsi, après plus de 12 ans, notre municipalité se distingue par son leadership en matière de transition énergétique. Et c'est dans ce contexte que Lac-Mégantic a voulu s'associer au projet Haute-Chaudière parce qu'il représente une opportunité supplémentaire pour renforcer notre position en tant que communauté écoresponsable et exemplaire, et parce qu'il nous donne une occasion de plus d'inspirer d'autres communautés.

3145

Ce projet s'ajoute à plein d'autres initiatives et le mémoire en fait fi – pardon, en donne un peu plus de détails.

3150

Aujourd'hui, Lac-Mégantic est reconnue comme un véritable laboratoire vivant pour les technologies propres et d'innovation. En faisant partie intégrante du projet éolien, Lac-Mégantic fait un pas de plus vers l'atteinte des objectifs globaux en matière d'environnement, mais aussi en matière d'attractivité et de vitalité du territoire. C'est pourquoi nous accueillons aussi favorablement ce projet dans notre collectivité.

3155

Au niveau des impacts du paysage, je pense que l'industrie touristique de la région de Mégantic est très dynamique et elle accorde une attention vraiment particulière au cadre paysager. Relativement à ce point, nous avons rapidement été rassurés par le promoteur qui, en plus de respecter l'ensemble des réglementations, a pris la peine dès le départ d'identifier dans les communautés les points de vue d'intérêt plus sensibles pour limiter les impacts.

3160

Je veux parler également de la protection du ciel étoilé. C'est un élément qui serait non négociable pour notre territoire, vu la proximité avec le mont Mégantic et son observatoire. En ce sens, le maximum a été fait pour réduire l'intensité des balises lumineuses afin de protéger notre réserve de ce ciel étoilé.

3165

Au niveau de l'alignement par rapport à la stratégie du Québec, bien, je pense que c'est le gouvernement lui-même, via Hydro-Québec, qui a lancé cet appel d'offres pour combler son

3170

manque d'énergie propre. En soi, il faut rappeler que c'est avec conviction que l'ensemble de la MRC du Granit, donc les 19 municipalités, de manière unanime et solide, ont pris part à cet appel d'offres avec EDF, et ayant remporté cet appel d'offres pour la qualité du projet, je pense que ça démontre que le projet s'inscrit dans la volonté du Québec de faire mieux pour réduire les effets de gaz à effet de serre.

3175

Je termine en disant que l'argument, je crois, le plus important, selon nous à retenir ce soir, c'est que le projet repose sur un partenariat communautaire solide. L'implication de nos collectivités au sein même du projet a su augmenter l'adhésion dès le départ et en maximisera les retombées pour la suite.

3180

Rappelons que ce partenariat est établi sur la base d'un historique de confiance mutuelle. On parle de EDF, mais on parle également avec Raymond Chabot, avec monsieur Lapointe qui est là, qui était là également, les avocats qui sont les mêmes, tous les intervenants dans le projet sont les mêmes, donc il y a un réel partenariat solide.

3185

En fait, pour preuve, nous sommes régulièrement contactés... en fait, le projet est même devenu un modèle éprouvé. Je pense qu'il faut le dire. Pour nous, ce modèle, c'est une fierté. Donc, pour preuve, nous sommes régulièrement contactés par d'autres territoires en quête de tels projets structurants, qui veulent en apprendre sur notre cheminement pour s'en inspirer, rien de moins.

3190

En effet, si d'autres villes ou MRC ailleurs au Québec semblent vivre énormément d'oppositions dans leur projet éolien, ici, dans la MRC du Granit, nous avons la conviction d'avoir fait le nécessaire pour informer, rallier et mobiliser l'ensemble des parties prenantes autour d'un projet qui est perçu comme porteur et structurant pour notre territoire.

3195

Ainsi, le succès de deux premiers parcs déjà en service dans notre MRC nous permet d'imaginer le meilleur pour la suite.

3200

Donc, en raison du faible impact négatif que le projet générera sur notre territoire, des mesures de mitigation mises en place par les promoteurs et des importantes retombées économiques et sociales envisagées pour les 30 prochaines années, et surtout considérant la nécessité d'agir concrètement, maintenant, sur la transition énergétique du Québec, Lac-Mégantic soutient la réalisation du projet de construction du parc éolien, et ce, avec fierté et conviction. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3205 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, je vais y aller. Je vous remercie. Vous dites que vous avez adopté trois résolutions, pourquoi trois et elles traitaient de quoi?

3210 **Mme JULIE MORIN:**

3215 En fait, bien, c'est trois parce qu'avec la MRC, c'est des appuis initiaux au projet. Il fallait que chacune des municipalités, bien sûr, confirme son appui et après ça, bien, c'est certains mandats qui ont dû être donnés et à chaque occasion, dans le fond, on demandait aux 19 municipalités d'adopter une résolution pour s'assurer que l'ensemble des localités était favorable et était mobilisé.

3220 Donc, puis je pense qu'il faut le rappeler, là, c'est quand même beaucoup d'élus. On est des... on l'a dit souvent, les municipalités, c'est des gouvernements de proximité, donc je pense qu'on a... et on a, nous, à Lac-Mégantic particulièrement, là, des gens dans la salle à chaque fois. On diffuse également sur Facebook « live », en fait, et en général, dans la semaine qui suit, il peut y avoir jusqu'à 600 personnes qui ont regardé le conseil. On s'en fait parler.

3225 Je peux vous dire qu'on offre l'occasion aux gens de parler. Je pense que c'est ça qu'il faut retenir. Parce que je vous ai entendu dire, il n'y a pas nécessairement eu d'initiative ciblée pour dire : qu'en pensez-vous, chers citoyens des 19 municipalités? Ce qu'on offre, par contre, c'est une place pour s'exprimer, quel que soit le sujet, et surtout une place pour être entendu. Et je peux vous dire que s'il y avait eu des oppositions, les gens seraient venus assurément. À certains égards, il y a des citoyens des fois qui ont eu des préoccupations.

3230 Moi, je tiens à dire, je suis sur le comité de suivi qui a été formé récemment, je pense que le respect de l'ensemble des partenaires a toujours été là, puis on ressent nous-mêmes, auprès d'EDF, la place pour exprimer, en fait, ce qu'on entend sur le terrain, puis je pense que c'est ce qui fait la confiance et la force des projets passés et de celui-ci.

3235 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous avez dit tantôt qu'EDF a pris le soin de déterminer le point de vue critique. Est-ce que la population a été associée à cet exercice?

3240 **Mme JULIE MORIN:**

Par rapport aux points de vue, aux images qui ont été montrées?

LE PRÉSIDENT :

3245

Oui.

Mme JULIE MORIN:

3250

Bien, en fait, lors de la – je vais le dire comme ça, mais lors de la séance de consultation, les portes ouvertes, justement, ces images-là étaient là, donc, et les gens qui avaient des questions pouvaient les amener pour en démontrer d'autres. Encore récemment, j'ai demandé à en voir certaines supplémentaires, on me les a rapidement montrées. Donc, c'est un dialogue. Puis je pense qu'à cet égard-là, c'est ce qui est la base de notre partenariat.

3255

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais profiter de votre intervention pour poser quelques questions à monsieur Dagenais.

3260

On voit que dans votre étude, quand vous parlez de balisage lumineux, vous dites que vous allez examiner, que vous allez comparer quelques systèmes de balisage à intensité variable. Est-ce que vous les avez comparés et quels sont les critères que vous avez utilisés? Quels sont les systèmes que vous avez comparés et les critères que vous avez utilisés pour faire votre comparaison et arriver au choix de ce que vous nous avez présenté ce soir?

3265

M. JÉRÔME DAGENAI :

3270 Oui. Donc, dans le fond, bien, le système retenu, je peux l'expliquer rapidement, c'est un système de réduction d'intensité des balises lumineuses qui, par temps de bonne visibilité, va réduire l'intensité des balises rouges, réduction de 90 %, donc uniquement 10 % de la puissance de l'intensité de la balise lorsqu'on peut les voir à plus de 10 kilomètres.

3275 On a vu un petit peu plus tôt à travers la carte de visibilité, que les points de vue, surtout les points de vue valorisés, que ce soit par leur désignation dans le schéma d'aménagement, si c'est des immeubles protégés, par exemple comme des campings, on essaie le plus possible d'identifier ces sites-là pour faire nos simulations visuelles puis ces points de vue là sont tous à une distance significative des différentes positions d'éoliennes, de par leur proximité de la frontière, leur distance des milieux habités puis des milieux qui sont justement valorisés pour l'aspect visuel.

3280

LE PRÉSIDENT :

3285 Oui. Ce système, est-ce que vous l'avez comparé avec le système, puisque c'était l'une des activités que vous vouliez faire dans votre étude d'impact, l'avez-vous comparé, par exemple, au système de détection, peut-être, d'aéronefs, par exemple? Est-ce que vous l'avez comparé à un tel système?

M. JÉRÔME DAGENAI :

3290 Oui, tout à fait. Donc, dans le fond, le système, les deux systèmes ont une efficacité comparable, c'est-à-dire que le système de réduction d'intensité des balises lumineuses fonctionne très bien, c'est une technologie qui est bien connue.

3295 Le système de détection dépend peut-être un petit peu plus des conditions, parfois, mais outre l'adaptabilité du système, les réductions des balises lumineuses, bien, nécessitent moins de maintenance pendant la phase d'opération. Les techniciens sont souvent plus familiers avec le système pour faire des réparations qui sont nécessaires quand il y a une balise qui est défectueuse. C'est un système aussi qui est très efficace, comme je le disais un petit peu plus tôt, puis la réalité topographique du terrain en a pour beaucoup, quand même aussi.

3300

Donc, le projet éolien de la Haute-Chaudière s'inscrit dans un terrain qui est très complexe. C'est des grosses montagnes, des flancs abrupts, donc le système de détection est plus difficilement adaptable au terrain.

3305 On devrait par exemple installer plusieurs radars pour couvrir l'entièreté du projet. Ça viendrait avec un impact environnemental associé à l'aménagement du système, parce que le système de réduction d'intensité des balises, c'est essentiellement les mêmes équipements que sans système, tandis qu'au niveau du système de détection d'aéronefs, bien, ça demande l'installation de radars, donc plus de déboisement, d'aménagement de chemins d'accès, potentiel impact sur les milieux humides.

3310

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, compte tenu des contraintes, le choix que vous avez fait vous semble meilleur à celui d'aller vers un système de détection des aéronefs. C'est ce que je comprends de l'explication que vous donnez?

3315

M. JÉRÔME DAGENAI :

3320 Compte tenu des contraintes puis des bénéfices associés, parce qu'on a choisi quand même un système qui vient grandement réduire l'impact.

LE PRÉSIDENT :

3325 Alors, est-ce que vous avez considéré aussi le système IntelliLight de Vestas dans vos choix?

M. JÉRÔME DAGENAI :

3330 Je ne suis pas familier avec ce système. Je ne sais pas, Michael, si on n'a pas... je ne suis pas familier le système.

LE PRÉSIDENT :

3335 Oui, bien, selon les notes que... ce qu'on a trouvé, et d'ailleurs, je pense que le site même de Vestas, c'est une solution de gestion active de l'éclairage aéronautique des éoliennes qui fait quand même une analyse beaucoup plus fine pour permettre de diminuer davantage la luminosité, et c'est quand même un système qui est utilisé déjà, qui est utilisé ici, si je comprends bien, aux États-Unis, dans d'autres pays, comme l'Allemagne, la Finlande et la Norvège, des pays qui sont quand même très, très avancés dans l'utilisation des parcs, dans la construction des parcs éoliens.

3340

Donc, avez-vous considéré ce système? C'est non.

M. JÉRÔME DAGENAI :

3345

Comme je vous dis, je ne suis pas familier, donc c'est définitivement quelque chose qui peut être rajouté à l'analyse pour s'assurer, bien, de son acceptabilité au niveau des normes qu'on doit respecter qui sont la principale raison derrière l'installation des balises, puis ensuite de ça, bien, les différents éléments qui viennent en compte dans la comparaison.

3350

LE PRÉSIDENT :

Dans quelle mesure le système que vous avez choisi préserve, on va dire, la bonne ou la meilleure visibilité du ciel étoilé?

3355

M. JÉRÔME DAGENAI :

Pour approfondir un peu le sujet, je passerais le micro à Michael.

M. MICHAEL ROBERGE :

3360

Donc, la balise, en fait, étant donné qu'on fait une réduction de 90 %, donc c'est l'équivalent... en fait, une balise normale va émettre 2 000 candelas, on la diminue à 200. Une candela, c'est l'équivalent d'une bougie. Donc, la balise va, dans le fond, émettre à une moins grande distance qu'une balise normale. Donc, c'est principalement dans le rayonnement autour du parc éolien que la balise, les lumières vont être atténuées, donc on va les voir de moins loin.

3365

3370

Je suis allé, dans le fond, moi-même voir un autre parc éolien qui l'a, au Québec, on a un parc qui applique cette balise-là et j'étais à peu près à 13 kilomètres du parc, pour avoir une idée de l'impact visuel que j'aurais, et parce qu'on a vu, dans nos points de vue qu'on a dans le secteur, c'est à peu près les mêmes distances, là, une dizaine de kilomètres, et comparativement à un autre parc qui était juste à côté, un petit peu plus loin, environ 30 kilomètres, je voyais l'autre parc beaucoup plus à 30 kilomètres que celui qui était à 10.

3375

L'intensité qu'on voyait, c'était vraiment moins, tu sais, moins lumineux, dans le fond. On voit la lumière rouge, mais on la voit moins intense et elle n'est pas nécessairement plus forte que les étoiles qui sont présentes dans le ciel. Puis quand je suis allé, j'avais une très bonne visibilité.

3380

C'est sûr que de parler de visibilité en nocturne, c'est très complexe, parce que ça dépend de plusieurs paramètres, on en a fait mention dans les simulations qu'on a faites, mais l'impact dans le cadre de ce projet-là a vraiment diminué, sur lequel il a été appliqué.

Donc, c'est un peu basé sur une expérience réelle d'un parc éolien où ça avait été atténué qu'on a...

3385

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous me rappeler ce parc-là, le parc dont vous parlez où il y a eu cette expérience?

3390

M. MICHAEL ROBERGE :

Le parc s'appelle le Mont Sainte-Marguerite.

3395

LE PRÉSIDENT :

Le Mont Sainte-Marguerite. Est-ce que vous avez eu des plaintes par rapport au balisage lumineux...

M. MICHAEL ROBERGE :

3400 À ma connaissance, il n'y avait pas eu de plainte, mais je ne voudrais pas parler non plus pour le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

3405 Merci.

LE COMMISSAIRE :

3410 Je poursuivrais rapidement sur ça. Selon l'aménagement que vous prévoyez du parc, vous auriez besoin de combien de balises?

M. MICHAEL ROBERGE :

3415 Actuellement, dans le plan préliminaire, on propose 18 sur les 20. La raison pour laquelle on a besoin de plus de balises, c'est parce que les éoliennes sont à plus de 900 mètres, l'une d'entre elles, la plupart d'entre elles, donc les critères de Transports Canada, c'est vraiment d'entourer, de bien baliser l'ensemble du parc éolien.

3420 Je mentionnerais, pour l'instant c'est 18, parce que Transports Canada est quand même sensible à la pollution lumineuse, ça fait que dans certains cas, ils ont accepté, mais la norme, lorsqu'on est en haut de 150 mètres, on devrait normalement faire, mettre les balises sur l'ensemble des éoliennes. Nous, on propose et là, on a proposé le plan et on va voir s'il l'accepte.

3425 Donc, on a des cas de figure où il acceptait d'en mettre un peu moins. Donc, c'est ce qu'on propose, c'est vraiment pour bien délimiter le parc éolien de balises et il y a quelques éoliennes qui sont très près, plus près de l'une d'entre elles, donc les deux, on a proposé de ne pas en mettre.

LE COMMISSAIRE :

3430 O.K. Et j'ai compris aussi qu'il y avait des lumières qui étaient situées à mi-hauteur sur les tours, n'est-ce pas?

M. MICHAEL ROBERGE :

3435 Effectivement. Dans la norme 21 pour les éoliennes de plus de 150 mètres, il y a une balise mi-hauteur. Par contre, cette balise-là, elle est de 32 candelas. Donc, là, on est vraiment dans... c'est des intensités très faibles par rapport aux balises de 2 000, normalement, qu'on a sur les éoliennes.

LE COMMISSAIRE :

3440 C'est bien.

M. MICHAEL ROBERGE :

3445 Les balises, juste pour clarifier aussi, les balises qu'on a sur les éoliennes, c'est similaire à celles des tours de radiocommunication qu'on a. Pour donner une idée, ici, il y a deux grandes tours, là, en allant vers Nantes, elles ont le même type de balise avec les balises mi-tours et la balise au sommet.

LE COMMISSAIRE :

3450 Et les balises mi-tours, il y a trois ampoules ou...

M. MICHAEL ROBERGE :

3455 Trois, effectivement, une dans chaque direction pour...

LE COMMISSAIRE :

3460 Une dans chaque direction.

M. MICHAEL ROBERGE :

... pour bien les voir.

3465 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Puis dans l'ensemble des huit parcs que gère EDF, est-ce qu'il y a déjà eu des plaintes rattachées aux questions de ces lumières?

3470 **M. JÉRÔME DAGENAIS :**

Non.

3475 **LE COMMISSAIRE :**

De ces balises? Jamais?

M. JÉRÔME DAGENAIS :

3480 Non, pas à ma connaissance.

LE COMMISSAIRE :

3485 Jamais, sur aucune... et quel type de balise est posé à Saint-Robert-Bellarmin puis à du Granit, c'est les mêmes que celles que vous voulez poser?

M. JÉRÔME DAGENAIS :

3490 En fait, c'est les balises standards à 2 000 candelas. Donc, comme l'expliquait Michael, Haute-Chaudière serait seulement le deuxième parc au Québec à venir appliquer une mesure d'atténuation avec le système de réduction de l'intensité de la lumière.

LE COMMISSAIRE :

3495 O.K., puis le groupe qui s'occupe de la réserve de ciel étoilé que vous avez rencontré – le nom me manque, là, sur le groupe –, est-ce qu'il vous a fait un certain nombre... l'observatoire, est-ce qu'il vous a fait un certain nombre de recommandations?

M. JÉRÔME DAGENAI :

3500

Oui, bien, quand on les a rencontrés, c'est sûr qu'ils voulaient savoir qu'est-ce qu'on allait faire. Ils nous ont donné leurs préoccupations par rapport à la réserve de ciel étoilé, puis ils se sont dits rassurés du fait qu'on allait appliquer la mesure d'atténuation.

3505

LE COMMISSAIRE :

Ils se sont dit rassurés par le système que vous proposiez.

3510

M. JÉRÔME DAGENAI :

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

3515

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez des comptes-rendus?

3520

LE COMMISSAIRE :

Des rencontres?

3525

LE PRÉSIDENT :

De ces rencontres-là avec l'observatoire?

M. JÉRÔME DAGENAI :

3530

Le compte-rendu de la rencontre comme telle, non, mais on a des échanges courriel.

LE PRÉSIDENT :

3535 Il y en a eu plusieurs quand même, là. Il y a eu au moins trois rencontres d'après ce qu'on a vu dans les documents du projet.

M. JÉRÔME DAGENAI :

3540 Il y a eu une rencontre pour vraiment présenter le projet, après ça, c'est plus des échanges par courriel qui se sont passés.

LE PRÉSIDENT :

3545 Donc, il n'y a pas de compte-rendu.

Alors, je vais demander à madame Campeau, du ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, est-ce que les systèmes de balisage ont fait ou font partie des conditions des décrets d'autorisation qui sont délivrés par rapport aux projets éoliens?

3550

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

Anne-Sophie Campeau, ministère de l'Environnement. En fait, non, les balises lumineuses vont en fonction des parcs éoliens et aussi en fonction, justement, des mesures d'atténuation proposées, donc non, ça ne fait pas partie des décrets.

3555

LE PRÉSIDENT :

3560 Donc, ils n'apparaissent pas normalement comme des conditions, une exigence, par exemple, quand le projet va être mis en œuvre, non.

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

3565 Non, mais c'est sûr que certains règlements, comme on parlait tantôt, du règlement de Transports Canada à respecter, sauf que dans le décret, il n'y a pas de conditions par rapport aux balises utilisées.

LE COMMISSAIRE :

3570 Je poursuivrais dans la même veine. Est-ce que les mortalités aviaires fluctuent avec les types de balises? Est-ce que l'intensité de la lumière a une influence pendant les migrations? Est-ce que ce sont des choses qui sont connues ou...?

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

3575 (Coupure sonore)

LE COMMISSAIRE :

3580 Oui, oui, ça va.

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

3585 À ma connaissance, par exemple, je pourrais peut-être valider avec mon expert de la Faune si elle aurait des données à ce niveau-là?

LE COMMISSAIRE :

3590 Pour savoir si elles ont toutes le même effet ou si, en favorisant un type de balise, on se trouve à améliorer la situation pour l'avifaune ou à la détériorer. Peut-être que c'est très convergent et que ça va exactement dans la même tendance.

Peut-être que du côté du promoteur aussi, ils ont une réponse qu'ils peuvent nous donner sur ça, mais si vous voulez aller voir du côté Faune...

3595 **Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :**

Virginie Logier-Paquette.

LE COMMISSAIRE :

3600

Redites son nom pour voir si elle est disponible?

Mme ANNE-SOPHIE CAMPEAU :

3605

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3610

O.K., parfait. Ah bien oui.

Mme VIRGINIE LOGIER-PAQUETTE :

Bonsoir, Virginie Logier-Paquette. Je ferai des vérifications à ce niveau-là, puis je reviendrai ultérieurement avec plus de réponses.

3615

LE COMMISSAIRE :

Merci. Je vais aller du côté de l'initiateur, probablement que vous avez des éléments de réponses sur ça?

3620

M. JÉRÔME DAGENAIS :

Donc, je passerais la parole à Michael à ce sujet-là.

3625

M. MICHAEL ROBERGE :

Si je comprends bien, c'est principalement de savoir si la couleur de la balise... bien, en fait, au Québec, bien, au Canada, les balises vont toutes être rouges sur les éoliennes.

3630

LE COMMISSAIRE :

L'intensité?

M. MICHAEL ROBERGE :

3635 L'intensité? Je n'ai pas plus d'information, là, au niveau de l'intensité. On pourrait prendre l'hypothèse que moins... les oiseaux verraient moins les éoliennes, mais pas plus que ça.

LE COMMISSAIRE :

3640 C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

3645 J'irais peut-être vers la MRC, toujours sur la question de la protection du ciel étoilé. Je pense que votre *Règlement de contrôle intérimaire 2020-11* fait un certain nombre d'exceptions. Je pense qu'on vise, par exemple, l'article 4.3 et qui stipule, je cite, que :

3650 « *L'éclairage extérieur régit par d'autres règlementes provinciaux ou fédéraux, tel l'éclairage des tours de communication, aéroport, et cetera, fait partie des cas qui ne sont pas tenus de se conformer aux dispositions. Cependant, dans la mesure du possible, les installations doivent être réalisées en s'inspirant de la réglementation.* »

3655 Ce qu'on voudrait savoir, est-ce que le projet qu'on est en train de regarder aujourd'hui fait partie de ces genres d'exceptions qui sont énumérés ici?

M. PATRICE GAGNÉ :

3660 Oui. Patrice Gagné, MRC du Granit. En effet, les éoliennes, étant donné qu'elles sont gérées par juridiction fédérale, tout l'éclairage et ainsi de suite, elles sont exemptées du règlement. Cependant, on a travaillé avec les gens de EDF et les scientifiques de la RICEMM, de la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic, de quand même atténuer l'impact des éoliennes et des éclairages au cours... pour le prochain parc qui s'en vient. Mais, en effet, vous avez raison, l'article 4.3 vient faire une exemption pour les éoliennes.

3665 **LE COMMISSAIRE :**

Bon, c'est bon. Madame Morin, vous êtes patiente, merci.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme JULIE MORIN:

3675 Merci. Je vais peut-être juste faire un petit dernier mot, juste vous nommer qu'en cette période d'instabilité mondiale qu'on sent tous, j'ai envie de... où on a besoin de croire en nos institutions, j'aurais une demande à vous faire : ce soir, on a entendu beaucoup de choses sur les élus, je vous demanderais de reconnaître, éventuellement si vous en avez l'occasion, la légitimité des élus municipaux pour représenter leur population.

3680 **LE COMMISSAIRE :**

C'est noté, merci.

3685 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3690

Mme MARTINA BASTIAN
(par téléphone)

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je voudrais inviter maintenant madame Martina Bastian, qui va nous parler par téléphone. Martina Bastian, on vous écoute. C'est une citoyenne. Bonsoir!

Mme MARTINA BASTIAN:

3700

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

LE COMMISSAIRE :

3705

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend très bien.

3710

Mme MARTINA BASTIAN:

Oui, bonjour. Martina Bastian, je viens de la MRC Nicolet-Yamaska. Ma question était : étant donné que les éoliennes sont beaucoup plus imposantes que les générations antérieures qu'on a au Québec, on donne la hauteur des mâts, le diamètre du rotor, mais j'aimerais ça que vous puissiez me fournir le poids total des éoliennes avec leur fondation approximative dans votre région.

3715

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Dagenais, le poids total des éoliennes? On est en train de chercher, je vais demander à...

3720

Mme MARTINA BASTIAN:

Avec le socle complet.

3725

LE PRÉSIDENT :

Oui. Avec le socle complet, s'il vous plaît.

3730

Alors, je vais demander à monsieur Alexandre Richard de se préparer aussi, qui va intervenir par téléphone.

Mme MARTINA BASTIAN:

3735 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3740 Vous avez la réponse ou vous allez nous l'apporter...

M. JÉRÔME DAGENAI :

On va pouvoir l'apporter ultérieurement.

3745 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme MARTINA BASTIAN:

3750 O.K., d'accord.

LE PRÉSIDENT :

3755 La réponse n'est pas tout de suite disponible, elle va nous être fournie et ça va être rendu public.

Mme MARTINA BASTIAN:

3760 D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3765 Oui. Avez-vous une deuxième question?

Mme MARTINA BASTIAN:

3770 Parce que... oui, certainement. L'INSPQ, dans le rapport cette année avec les éoliennes et la santé, ils ont un nouveau chapitre sur l'eau. Il est bien dit, il y a un manque de données sur les nappes souterraines. On dit, il y a une vulnérabilité potentielle, autant lors des phases de construction que de l'exploitation, d'une contamination chimique des eaux souterraines.

3775 On prescrit que ce serait important de caractériser les risques en amont des projets pour s'assurer que les sources d'eau potable sont protégées. C'est une des conseillères de l'Institut national de santé publique. Et on dit aussi, les phases de construction et exploitation peuvent être associées à des risques potentiels de contamination chimique des eaux souterraines.

3780 Davantage de connaissances sur les impacts des activités reliées aux éoliennes sur la qualité des eaux, nappes, sources d'eau sont nécessaires pour une meilleure documentation des risques potentiels en amont, pendant et après.

3785 Il y a aussi les éoliennes, c'est ça, le poids des éoliennes, ça pourrait affecter la capacité d'emmagasinage et de remplissage des aquifères. J'ai lu dans le document qui a été fait au préalable, que beaucoup de sources, beaucoup de... les gens ont des puits privés. Il y a déjà eu des cas au Québec où on s'est posé des questions là-dessus, en Ontario aussi, puis à l'extérieur.

3790 Donc, ma question, c'était : le poids de ces éoliennes-là et les risques potentiels, puis un autre risque par rapport à l'eau, au Canada actuellement, le gouvernement canadien de l'Environnement a de nouvelles normes au niveau des PFAS et du bisphénol A.

3795 Au Québec, on a des problèmes dans certains cours d'eau – je pense, même la rivière Chaudière si je ne me trompe pas – avec les polluants éternels. Puis l'opération des pales, même selon les fabricants, c'est une source potentielle de perte de revenus pour les parcs éoliens, c'est ce qui est marqué par les compagnies d'éoliennes.

3800 Donc, est-ce que vous allez faire des tests pour PFAS avant d'installer le parc, pendant et aussi pendant l'exploitation pour être sûr que la population ne soit pas prise avec des problèmes? Et s'il y en a, qui va payer pour? Donc, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait beaucoup de questions à la fois.

3805 **Mme MARTINA BASTIAN:**

J'avais une deuxième question, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3810

Oui, une deuxième question...

Mme MARTINA BASTIAN:

3815

J'ai une autre question qui concernait... oui. Le gouvernement du Canada, il exige aussi certaines distances avec les satellites radars météo. Une éolienne de 150 mètres de haut et 200 mètres et 250 mètres, la distance avec les radars météos, il y a des cartes disponibles, est-ce que c'est permis-là ont été émis? Est-ce qu'ils ont été contactés? C'est tout.

3820

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, vous avez noté la question. Je suppose que, comme la précédente, vous la prenez en délibéré, c'est ça? Ou si celle-là, vous avez...

3825

M. JÉRÔME DAGENAI :

3830

Bien, il y a quand même plusieurs volets à la question, là. Je pourrais juste commencer par rassurer l'intervenante qu'on travaille étroitement avec le COBARIC, l'organisme de bassins versants de la rivière Chaudière qui siège sur le comité de suivi et avec lequel on a eu des rencontres pour parler des impacts possibles du projet, des préoccupations du COBARIC, qui est l'organisme, là, qui a évidemment à cœur le maintien de la qualité de l'eau dans la rivière Chaudière, notamment.

3835 Donc, les risques possibles ou plutôt les impacts possibles qui les préoccupent sont discutés et échangés entre nous et eux. Donc, ça, c'était pour rassurer l'intervenante.

3840 Au niveau des radars, c'est des demandes qui sont émises à NAV Canada puis au moins à une reprise, mais peut-être à plus d'une reprise, là, on a émis des demandes pour les différentes configurations qui ont été évaluées au fil de temps à NAV Canada pour s'assurer que les distances nécessaires avec les différents radars étaient respectées puis qu'en fait, il n'y avait pas d'objection, là, au positionnement proposé des éoliennes, puis toutes les configurations qui ont été envoyées n'ont pas reçu d'objection de la part de NAV Canada à ce niveau-là.

3845 Pour l'eau potable, Michael, tu avais un complément d'information ou c'était sur un autre sujet que j'ai répondu?

M. MICHAEL ROBERGE :

3850 Oui, dans le fond, tu as déjà répondu au niveau du radar. Effectivement, il n'y a pas d'enjeu ici dans le contexte du projet, on est à des distances qui dépassent... on est au-delà de 50 kilomètres du radar.

3855 On a un suivi de l'eau potable aussi qui est prévu dans le cadre du projet, principalement, là, si on est à 500 mètres des endroits où il va y avoir dynamitage. Donc, ça vise principalement le dynamitage à ce moment-là. Donc, c'est prévu dans le cadre du projet de réaliser le suivi.

LE COMMISSAIRE :

3860 Et c'est un suivi uniquement sur le dynamitage ou c'est un suivi de qualité de l'eau après l'implantation du parc éolien?

M. MICHAEL ROBERGE :

3865 Ça va être un suivi qui va être avant pour caractériser et après le projet.

LE COMMISSAIRE :

À un moment.

3870

M. MICHAEL ROBERGE :

On va le faire avant et après, à un moment.

LE COMMISSAIRE :

3875

À un moment après. Ce n'est pas quelque chose, genre, première année, troisième année, cinquième, dixième année ou centième.

M. MICHAEL ROBERGE :

3880

Exactement.

LE COMMISSAIRE :

3885

Alors, c'est une fois après, une fois avant pour le dynamitage.

M. MICHAEL ROBERGE :

Exactement.

3890

LE COMMISSAIRE :

Ce n'est pas pour le fonctionnement des éoliennes, mettons, ou la contamination possible par les éoliennes.

3895

M. MICHAEL ROBERGE :

Les éoliennes sont situées sur des sommets. C'est, on est vraiment sur le roc, donc il va être excavé, et donc on n'est pas dans un contexte, comme on a peut-être vu dans d'autres régions où

3900 on a une nappe phréatique où le sol, dans le fond, est très... le roc est très profond, là, donc on est
vraiment sur les montagnes et jusqu'à présent, au Québec, je n'ai pas vu de cas où il y a eu des
enjeux pour des projets situés sur des montagnes au niveau de la qualité de l'eau.

Donc oui, c'est ça qui est prévu au niveau du projet, là, sur la qualité de l'eau.

3905

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je vais dire merci à la citoyenne Martina Bastian, qui a posé ces deux questions. On a
une question qui est restée en délibéré, donc vous allez envoyer la réponse, on estime sous 48
3910 heures, pour pouvoir rendre ça public pour le bénéfice de tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

3915

Alors, j'ai encore... est-ce qu'Alexandre Richard, est-ce qu'il est prêt? J'ai encore une
douzaine de personnes au registre et on approche 22 h 30. Comme on avait dit qu'on arrêta à
22 h 30, donc ce qui va se passer, comme je l'avais dit, dans l'ordre d'inscription, quand on va
reprendre demain à 13 h 30, ces personnes-là qui sont inscrites vont avoir préséance pour pouvoir
intervenir.

3920

Alors, c'est intéressant. Comme le sujet intéresse tout le monde, tout le monde veut intervenir
et donner son opinion et c'est ce que nous souhaitons. Alors donc, nous allons continuer nos
séances.

3925

Si monsieur Alexandre Richard est prêt, je lui donne la parole pour poser ses questions ou
faire son mémoire. Il est au téléphone. Bonsoir, Monsieur Richard, on vous écoute. Monsieur
Richard a probablement quelques ennuis avec son téléphone, à ce moment, je vais inviter à la table
des intervenants, Michel Ouellet.

3930

M. MICHEL OUELLET

LE PRÉSIDENT :

3935 Bonsoir à nouveau.

M. MICHEL OUELLET:

3940 Rebonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Michel Ouellet, je suis maire de la municipalité depuis près de sept ans et résident de cette communauté depuis 34 ans. Je suis aussi membre du conseil d'administration d'Énergie du Granit, soit le premier projet éolien, et j'occupe ce siège depuis trois ans.

3945 Et dans ma vie antérieure, j'ai été directeur général de la Caisse Desjardins sur le territoire.

3950 Je précise que notre municipalité n'a pas d'éolienne sur son territoire. Je fais grâce des chiffres qu'on a passés tantôt de ce côté-là, je veux juste rappeler qu'une municipalité a globalement deux obligations : la première, c'est de donner des services à ses citoyens; la seconde est de réaliser des obligations que le gouvernement lui transfère et cette charge augmente d'année en année.

3955 Comme vous le savez, le conseil municipal n'a aussi globalement que deux sources : soit de piger dans les poches de ses contribuables à partir de différentes taxations ou soit de trouver des sources de financement autres. Donc, les redevances sont une belle source de financement pour notre communauté.

3960 Depuis mon élection comme maire, nous avons réussi à réaliser six budgets avec une augmentation des taxes foncières égale à l'IPC, l'indice des prix à la consommation. Et tout ça, en réalisant nos obligations gouvernementales puis en augmentant les services à la population.

 L'ensemble des membres du conseil municipal actuel n'était pas en poste au moment du premier projet éolien. Lorsqu'on a été contactés pour soumettre notre candidature pour un deuxième projet éolien, l'ensemble des sept membres a donné son accord à l'unanimité. Donc, on

3965 comprend que chez nous, ça fait déjà plus de 10 ans que l'acceptabilité sociale du projet ou des projets éoliens est connue de tous.

3970 Comme municipalité, nous avons suivi le processus réglementaire imposé par le cadre légal pour en arriver à donner notre accord au nom de notre communauté. Rappelons ici que les ordres du jour sont publiés sur le babillard municipal, tel que l'oblige la loi. Chez nous, on a ajouté aussi l'ordre du jour qui est publié au magasin d'alimentation, qui est un endroit circulaire, et en plus, on publie dans l'Infolettre, qui est distribuée dans plus de 300 foyers dans notre communauté, les ordres du jour, toujours dans le délai prescrit.

3975 À date, pour les différentes résolutions, comme ma collègue de Lac-Mégantic l'a présenté, on n'a jamais eu aucun citoyen qui s'est présenté au conseil municipal. Il faut savoir que dans une démocratie, nous sommes élus démocratiquement pour prendre des décisions, mais le peuple a aussi l'obligation de se faire entendre. Ça fait que donc, s'il y a des gens qui ont des choses contre, se faire entendre.

3980 Dans la population, j'ai élevé ma famille là pendant toutes ces années, il y a deux seules questions qui me reviennent des citoyens. La première, c'est : combien nous ont rapporté nos éoliennes cette année? Et depuis qu'on a endossé le deuxième projet, la deuxième question c'est : faisons-nous partie du deuxième projet? C'est les deux seules questions dans le fond qui me sont posées par les citoyens.

3985 Dans toute ma vie que j'ai faite dans cette communauté depuis que le projet éolien existe dans mes différentes fonctions, je n'ai jamais entendu un mot contre les éoliennes. Même, les gens sont fiers de produire de l'électricité propre.

3990 J'ajoute aussi que, comme membre du conseil d'administration d'Énergies du Granit, j'estime que notre partenaire d'affaires, soit EDF, est un partenaire de grande qualité. Nous avons toujours réponse à nos questions et tous les engagements qu'ils ont pris ont toujours été respectés. Ça fait que pour cela, la municipalité de Lac-Drolet appuie le nouveau projet.

3995 Et je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. As-tu d'autres questions?

4000

LE COMMISSAIRE :

Non, c'est beau. Merci beaucoup.

4005

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

4010

Mme RACHEL FAHLMAN
(par visioconférence)

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais inviter, comme nous avons encore quelques petites minutes, madame Rachel Fahlman, qui va intervenir par vidéo. Bonsoir! J'espère qu'il n'y a pas d'ennuis de ce côté-là aussi.

4015

Mme RACHEL FAHLMAN:

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

4020

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien. Bonsoir, bienvenue.

4025

Mme RACHEL FAHLMAN:

4030 Parfait. Bonsoir, merci beaucoup. Je m'appelle Rachel Fahlman, je suis la présidente de Vent
d'élus, vous avez entendu plus tôt ce soir mon collègue, monsieur Ruest, présenter notre demande,
notre requête, je devrais dire.

4035 Donc, en fait, j'entends parler ce soir beaucoup des retombées qui sont intéressantes pour
les municipalités, pour la MRC, mais j'aimerais savoir, l'initiateur, c'est quoi les revenus qui sont
prévus du côté de l'initiateur? Est-ce que c'est vraiment 50-50? Est-ce qu'on peut connaître les
chiffres de ce côté-là?

LE PRÉSIDENT :

4040 Monsieur Dagenais?

M. JÉRÔME DAGENAI :

4045 Excusez, j'ai de la misère avec mon micro. Oui, donc, les revenus issus du partenariat, les
revenus nets d'opération du projet sont les mêmes pour le partenaire EDF, 50 %.

LE PRÉSIDENT :

4050 C'est bon, vous avez entendu la réponse?

Mme RACHEL FAHLMAN:

Merci.

4055 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme RACHEL FAHLMAN:

4060

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

4065

Alors, votre deuxième question?

Mme RACHEL FAHLMAN:

4070

Oui. Donc, j'aimerais savoir si on a fait la modélisation au niveau des revenus pour savoir quelles auraient été les retombées potentielles pour autant les municipalités, mais pour les Québécois en général, si ce projet-là avait été entièrement sous gestion publique avec Hydro-Québec?

LE PRÉSIDENT :

4075

Monsieur Dagenais?

LE COMMISSAIRE :

4080

Ce serait plutôt Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

4085

Ah, bien oui, Hydro-Québec. Monsieur – je pense qu'on commence à sentir le poids de la fatigue.

M. PAUL GRÉGOIRE :

4090

Monsieur Dagenais travaille pour Hydro-Québec, peut-être? Une telle modélisation n'a pas été effectuée, Monsieur le Président, parce que les contraintes du décret étaient d'avoir... je me suis trompé, excusez-moi, parce qu'il y a deux appels d'offres.

4095 Donc, dans le deuxième décret éolien seulement, il y avait une contrainte qu'il y ait un partenaire local, un milieu local à 50 %. Donc, monsieur Dagenais avec son groupe pour Haute-Chaudière ont calqué ce système-là d'avoir un partenaire local, le milieu, à 50 %. Dans un tel cas, on ne peut pas penser qu'Hydro-Québec serait le propriétaire du parc. Cette simulation-là n'a donc pas été effectuée.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour la réponse. Madame Fahlman, donc voici la réponse qui vous est fournie. Il n'y a pas eu de simulation de ce type-là.

4105 **Mme RACHEL FAHLMAN:**

O.K., parce que j'aimerais peut-être – est-ce que je peux juste rajouter un commentaire par rapport à ça?

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, on vous y autorise.

Mme RACHEL FAHLMAN:

4115 O.K., merci. C'est juste par rapport parce qu'en mars dernier, l'Institut de recherche en économie contemporaine a publié un rapport qui justement avait fait des calculs par rapport aux appels d'offres qu'on a connus à date pour l'éolien en partenariat public-privé, et les chiffres qui sont sortis de ce rapport-là étaient quand même assez frappants, que les Québécois dans l'ensemble auraient perdu plus de 6 milliards de dollars avec ces partenariats-là. Tout cet argent-là
4120 aurait pu être remis, finalement, aux municipalités puis aux MRC puis ça aurait peut-être été plus avantageux, finalement, d'opérer différemment.

4125 Donc, quand on pense au BAPE puis aux opinions qu'on puisse émettre, ce serait intéressant aussi de voir les alternatives en termes de modèles financiers qu'on pourrait avoir avec ces projets. Que, comme mon collègue monsieur Ruest vous l'a mentionné, effectivement il y a eu des améliorations en termes de partage de revenus, mais je pense qu'il existe des meilleures façons de

fonctionner qui seraient plus intéressantes, autant pour les municipalités locales, mais pour l'ensemble de la population québécoise.

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme RACHEL FAHLMAN:

4135

Merci.

LE COMMISSAIRE :

4140

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4145

Peut-être une dernière question pour la MRC. Est-ce que la MRC aurait pu aller seule avec ce projet-là?

M. FRANÇOIS LAPOINTE :

4150

Non, je ne pourrais pas... l'expertise technique n'appartenait pas à la MRC. L'expertise technique appartient au promoteur. Ça aurait pu effectivement être un projet avec Hydro-Québec si Hydro-Québec avait eu le désir de le faire, mais la MRC n'a pas la compétence technique de le faire.

LE PRÉSIDENT :

4155

O.K., merci.

M. PAUL GRÉGOIRE :

4160 Monsieur le Président, j'aimerais rajouter – Monsieur le Président, Paul Grégoire, Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

4165 Oui?

M. PAUL GRÉGOIRE :

4170 J'aimerais rajouter un complément d'information. On ne peut pas commenter sur le rapport qui a été cité, je ne l'ai pas lu, je n'ai pas eu vent qu'il a été transmis à Hydro-Québec pour analyse, cependant je peux mentionner que dans les projets éoliens de grande envergure de 1 000 mégawatts et plus, Hydro-Québec est investisseur avec un partenaire du milieu local à 50-50.

4175 Donc, le modèle qui a été demandé d'avoir un partenaire privé pour les petits projets et un partenaire Hydro-Québec pour les gros projets est déjà en place.

LE PRÉSIDENT :

4180 Merci. Merci pour le complément qui est apporté et merci à madame Fahlman d'avoir amené cet enjeu qui nous a permis de clarifier aussi.

MOT DE LA FIN

4185

LE PRÉSIDENT :

4190 Alors, comme promis, on est à 22 h 33, nous avons encore une dizaine de personnes en lice, donc, comme je l'ai dit, on va terminer pour ce soir. La première personne qui va commencer par intervenir demain quand on va se retrouver à 13 h 30, ça va être Mario Turcotte. Donc, c'est la première personne sur la liste avec laquelle on va continuer.

4195 Mais avant de terminer, je vais donner la parole si jamais il y a quelqu'un – je veux vérifier auprès de Kim, est-ce que quelqu'un s'est inscrit pour faire une rectification quelconque? Non, il n'y en a pas.

4200 Alors donc, cela dit, je ne vais pas vous retenir encore plus longtemps, je vous souhaite une excellente fin de soirée et je vous donne rendez-vous demain à 13 h 30.

Merci et bonne soirée!

4200 **LE COMMISSAIRE :**

Bonne soirée!

4205 **SÉANCE AJOURNÉE AU 4 FÉVRIER 2025 À 13 H 30**

4210 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

4215 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

4220 *Yolande Teasdale*

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue